

2020
2021

Rapport d'activité

L'ACTION DES DÉPARTEMENTS EN 2020 - 2021

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

Assemblée générale du 28 avril 2021



Sommaire

Éditorial du Président	4
Éditorial du Secrétaire général	5
L'Assemblée des Départements de France (ADF) : organisation	7
Finances locales	10
Solidarité et Affaires sociales	12
Service juridique	14
Prévention et Sécurité	18
Développement durable	20
Innovation et numérique	23
Mobilités	28
Politiques locales de l'habitat	28
Fonds social européen (FSE)	30
Relations internationales	30
Problématiques départementales particulières	32
Aménagement des territoires et Nouvelle ruralité	33
Éducation, Culture, Jeunesse, Tourisme et Sport	35
Démocratie citoyenne	38
Pôle parlementaire 2020-2021 : une année législative au rythme de la crise sanitaire	39
Communication	44
LE CERCLE DES ÉLUS	49
Secrétariat général	49

Éditorial du Président

Depuis mars 2020, notre Nation est confrontée à une crise sanitaire mondiale sans précédent. Entre confinements plus ou moins stricts et mesures restrictives qui gênent la vie de nos concitoyens, les Départements sont présents pour relever ces grands défis et accompagner au mieux chaque habitant de leur territoire.

La lutte contre la pandémie de la Covid-19 a de nouveau démontré notre connaissance du terrain plébiscitée par nos concitoyens. En effet, ils attendent de leurs Départements qu'ils prévoient, s'adaptent, rassurent, assurent, organisent, écoutent, dialoguent et assument. C'est dans cet esprit de rapprocher davantage les citoyens des décisions les concernant que l'ADF poursuit son engagement et exprime ses propositions. Nous les réaffirmerons lors de l'examen du projet de loi de décentralisation « 4D ».

Les Départements sont des acteurs facilitateurs, agissant de concert avec l'ensemble des Collectivités territoriales. Il est plus que jamais essentiel que le gouvernement laisse aux Départements plus de latitude dans l'exercice de leurs compétences.

Pris en étau entre transferts de compétences et baisses des dotations de l'État, les Départements ont toujours pris leur part de responsabilité et tout particulièrement pendant cette crise sanitaire qui a mis en exergue le rôle essentiel des collectivités. *Il est donc urgent que l'État donne aux Départements la plénitude des moyens nécessaires pour agir dans les territoires, tant sur le plan des solidarités que sur le plan de l'économie de proximité.*

Sans relâche, l'ADF mène le combat afin que l'État reconnaisse toujours mieux l'échelon de proximité que sont les Départements et prenne en compte les réalités territoriales dans leur diversité et leur richesse.

Éditorial du Secrétaire général

Depuis de longs mois, notre pays connaît une succession de crises : sanitaire, économique et sociale.

Aider les habitants de nos territoires à gérer leur quotidien est indispensable pour traverser avec résilience ces périodes troublées.

Devant l'ampleur des enjeux la réponse est nécessairement politique et les Départements demeurent les premiers remparts face aux difficultés que rencontre notre pays.

Aujourd'hui, et alors même que notre efficacité en période difficile n'est encore une fois plus à démontrer, il est temps pour l'État de faire enfin pleinement confiance aux collectivités locales et notamment aux Départements.

Nous l'avons constaté depuis longtemps, et ces crises le démontrent avec force à nos concitoyens : notre État est substantiellement empêché dans ses rigidités, dans ses difficultés à être réactif, dans sa capacité à dialoguer avec le terrain, dans ses possibilités à apporter une réponse et, enfin, dans sa capacité à déployer sur l'ensemble des territoires des solutions efficaces.

L'exigence accrue de proximité, de démocratie, mais aussi de réactivité et de protection, sont certainement les enseignements les plus visibles des derniers mois.

Depuis près de trente ans, la décentralisation a constitué une conquête démocratique décisive et a permis d'améliorer de façon significative la qualité de la gestion publique, notamment en termes d'inventivité et d'efficacité.

Les Départements agissent pour tous les Français sur l'ensemble des territoires qui composent notre pays. Que ce soit pour l'action éducative et citoyenne, le logement, les mobilités, l'insertion, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le sport, la culture, l'enfance et la jeunesse, ou encore les personnes âgées ou en situation de handicap, les Départements disposent de leviers d'action pour construire une société plus égalitaire et protectrice.

Renforcer le rôle des collectivités, ce n'est pas affaiblir l'État. Il faut mettre fin au processus de recentralisation masqué, à la volonté de s'appuyer sur le renforcement de services déconcentrés d'un État qui n'en a plus les moyens. La vraie marque de confiance envers les territoires est de les renforcer et d'accentuer les complémentarités avec l'échelon national, irremplaçable dans ses compétences régaliennes, mais qui doit laisser aux collectivités et aux élus locaux de proximité, responsables et innovants, des moyens pour leur action.

Cela implique, en premier lieu, que leurs ressources restent adossées à une fiscalité locale, et non qu'elles soient issues de dotations incertaines de l'État ou d'autres collectivités et, en second lieu, qu'elles puissent innover et expérimenter librement.

Aujourd'hui, force est de constater que beaucoup d'annonces sont faites mais que les actes ne suivent pas. Que ce soit dans la lutte contre la pauvreté, la solidarité, la protection de l'enfance ou celle des mineurs non accompagnés, mais aussi dans le financement des allocations individuelles de solidarité, les concertations et discussions peinent à avancer et se concrétisent trop souvent à minima.

Notre association n'a cessé, pendant toute cette année, de travailler et de tenter de trouver des solutions équilibrées et raisonnables. Elle s'est montrée exigeante envers le Gouvernement. Elle devra l'être plus encore demain, pour qu'enfin les Départements soient considérés à leur juste mesure : celle de partenaires qui déclinent concrètement, au quotidien et en toute proximité, une action publique qui porte au cœur les valeurs de notre République.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) : organisation

Association d'élus représentative des Départements, les instances de gouvernance de l'Assemblée des Départements de France se composent d'une Commission exécutive, d'un Bureau permanent et de 14 Commissions thématiques. Une fois par an, l'ADF se réunit en assemblée générale sur convocation de son Président élu pour la mandature, Dominique BUSSEREAU.

À date du présent rapport, les instances de gouvernance sont composées comme suit :

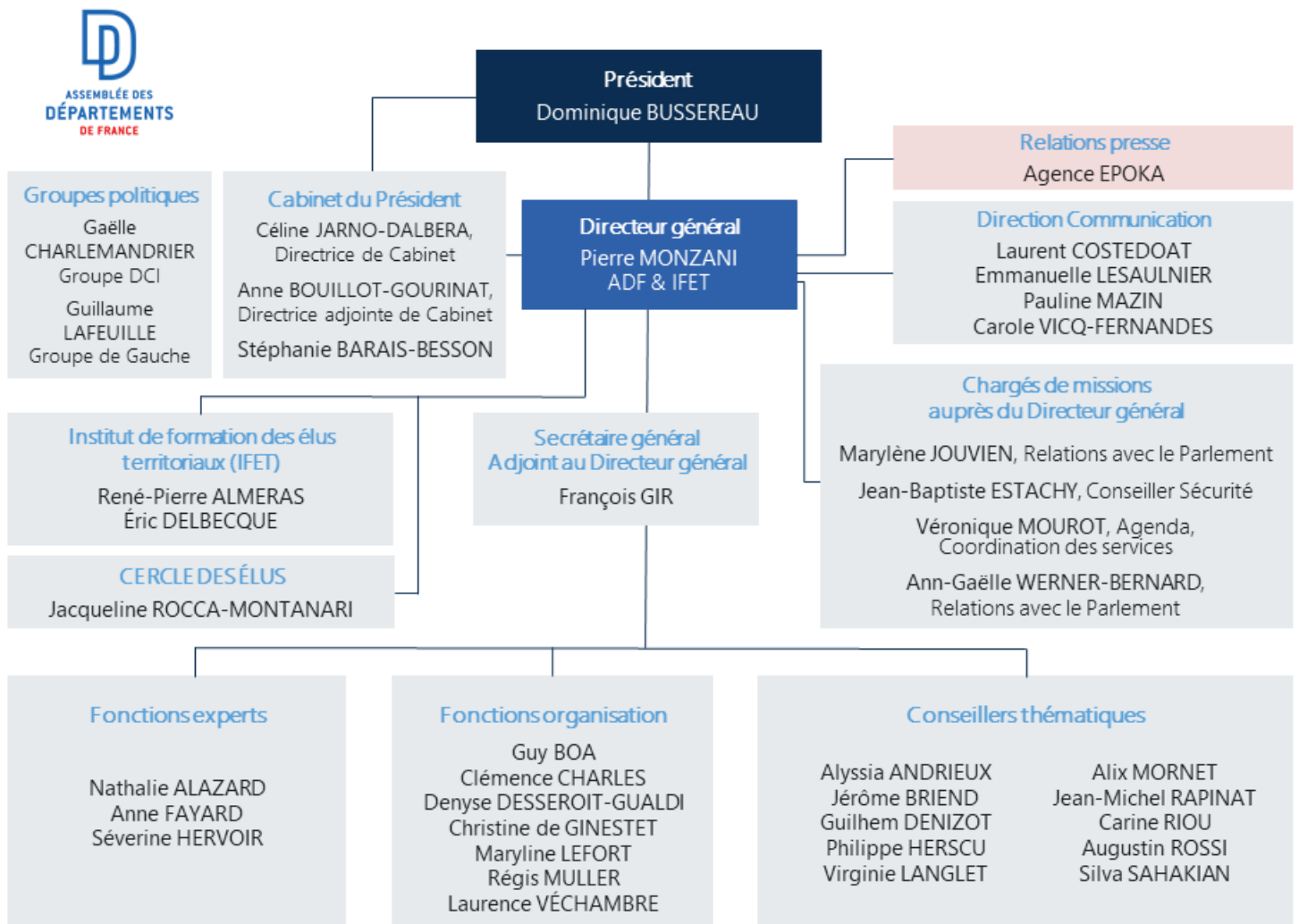
COMMISSION EXÉCUTIVE
Dominique BUSSEREAU Président de l'ADF / <i>Charente-Maritime</i>
Pierre BÉDIER 1 ^{er} Vice-Président / <i>Yvelines</i>
Patrick WEITEN Vice-Président / <i>Moselle</i>
Frédéric BIERRY Vice-Président / <i>Collectivité européenne d'Alsace</i> Président de la commission Solidarité et Affaires sociales
Jean-Yves GOUTTEBEL Vice-Président / <i>Puy-de-Dôme</i>
Jean-Luc GLEYZE Secrétaire général Président du Groupe de Gauche / <i>Gironde</i>
Martine VASSAL Secrétaire général adjoint / <i>Bouches-du-Rhône</i>
Jean-Jacques LASSERRE Trésorier / <i>Pyrénées-Atlantiques</i>
Stéphane TROUSSEL Vice-Président du Groupe de Gauche Trésorier adjoint / <i>Seine-Saint-Denis</i>
François SAUVADET Président du Groupe DCI / <i>Côte-d'Or</i>
Olivier RICHEFOU Membre délégué / <i>Mayenne</i>
Valérie SIMONET Membre déléguée / <i>Creuse</i>
Nathalie SARRABEZOLLES Vice-Présidente du Groupe de Gauche Membre déléguée / <i>Finistère</i>
Jean-Luc CHENUT Membre délégué / <i>Ille-et-Vilaine</i>

MEMBRES DU BUREAU

Cyrille MELCHIOR Président de la commission Outre-Mer / <i>La Réunion</i>	Nicolas LACROIX Membre / <i>Haute-Marne</i>
Jean-Pierre BARBIER Membre / <i>Isère</i>	Jean-Claude LEBLOIS Membre / <i>Haute-Vienne</i>
Alain PICHON Membre / <i>Vienne</i>	Jean-René LECERF Président de la commission Finances locales / <i>Nord</i>
Christine BOUQUIN Présidente de la commission Aménagement du territoire / <i>Doubs</i>	Nadège LEFEBVRE Membre / <i>Oise</i>
Christian BRUYEN Membre / <i>Marne</i>	Dominique LE MÈNER Membre / <i>Sarthe</i>
Marie-Christine CAVECCHI Membre / <i>Val-d'Oise</i>	Claude LÉONARD Président de la commission SDIS / <i>Meuse</i>
Pascal COSTE Président de la commission Nouvelle ruralité / <i>Corrèze</i>	Hermeline MALHERBE Présidente de la commission Développement durable / <i>Pyrénées-Orientales</i>
Jean DUGUERRY Membre / <i>Ain</i>	Philippe MARTIN Président de la commission Démocratie citoyenne / <i>Gers</i>
Jean-Léonce DUPONT Membre / <i>Calvados</i>	Sophie PANTEL Membre / <i>Lozère</i>
François DUORVAY Président de la commission Mobilité / <i>Essonne</i>	Germinal PEIRO Membre / <i>Dordogne</i>
Bruno FAURE Président de la commission Politiques territoriales / <i>Cantal</i>	Jean-Gérard PAUMIER Membre / <i>Indre-et-Loire</i>
Christian FAVIER Membre / <i>Val-de-Marne</i>	Nicolas PERRUCHOT Membre / <i>Loir-et-Cher</i>
Nicolas FRICOTEAUX Membre / <i>Aisne</i>	Clément PERNOT Membre / <i>Jura</i>
Jean-François GALLIARD Membre / <i>Aveyron</i>	Christophe RAMOND Membre / <i>Tarn</i>
Hervé GAYMARD Membre / <i>Savoie</i>	Claude RIBOULET Président de la commission Innovation / <i>Allier</i>
Philippe GROSVLET Président de la commission Problématiques départementales particulières / <i>Loire-Atlantique</i>	Paul SIMONDON Maire adjoint de la ville de Paris en charge des finances / Paris
Christophe GUILLOTEAU Membre / <i>Rhône</i>	Christine TEQUI Membre / <i>Arrière</i>
Yves KRATTINGER Président de la commission Égalités / <i>Haute-Saône</i>	André VIOLA Président de la commission des relations internationales / <i>Aude</i>

Afin d'assister ses membres dans leur mission, l'ADF dispose d'un effectif de salariés permanents exerçant des fonctions d'analyse, d'expertise et d'assistance auprès des Départements membres de l'association et œuvrant à la promotion de l'institution départementale.

Organigramme fonctionnel de l'ADF :



Finances locales

Une situation financière des Départements encore incertaine

L'année 2020-2021 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19 qui met fin à l'amélioration constatée de la situation financière des Départements, laquelle étant plus particulièrement due aux efforts conduits dans la gestion des collectivités ainsi qu'à la dynamique de leurs recettes.

La survenance de la crise Covid-19 marque en effet le retour de « l'effet ciseaux » sur les finances départementales via l'augmentation des dépenses à court et moyen terme et la baisse des recettes. Ainsi, les finances des Départements vont être durement et longuement affectées par la crise actuelle, et sans qu'il soit encore possible d'en mesurer précisément les effets.

Si les résultats 2020 font apparaître une situation meilleure qu'initialement prévue (cf. FOCUS) un report de l'impact de la crise peut être anticipé pour l'année 2021, crainte d'autant plus avérée que des incertitudes demeurent quant aux conséquences économiques et financières des confinements successifs. La principale inquiétude porte sur une explosion des dépenses de RSA en 2021 après l'augmentation déjà notable observée en 2020. L'évolution des recettes intrinsèquement liée à la situation globale est quant à elle imprévisible.

Dans ce contexte, des discussions avec le Gouvernement ont conduit celui-ci à répondre favorablement à certaines demandes des Départements pour l'année 2020 :

- Le maintien par l'État du fonds globalisé de péréquation, mis en place par l'ADF, à hauteur de 1,6 milliard d'euros,
- La reconduction en 2021 du fonds de stabilisation à destination des Départements les plus concernés par la charge des dépenses sociales à hauteur de 200 millions d'euros contre 115 millions d'euros les années précédentes (ce fonds avait été préalablement absorbé par la part de 250 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dévolus aux Départements dans le cadre des négociations relatives à la récente réforme de la fiscalité locale),
- Le mécanisme d'avances remboursables sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 2020, dont une quarantaine de Départements a souhaité bénéficier.

Au titre de 2021, l'ADF maintient auprès du Gouvernement un certain nombre de demandes, parmi lesquelles figure la mise en place d'un groupe de travail réunissant des représentants du Gouvernement, du Parlement et de l'ADF sur les perspectives financières départementales avec la conduite de réflexions sur une clause de sauvegarde.

Pour mémoire, le début du quinquennat avait été marqué par l'annonce de deux changements majeurs dans le paysage des finances locales : la mise en place de la contractualisation financière entre l'État et les collectivités locales de taille importante et la suppression de la taxe d'habitation.

Avec la survenance de la crise sanitaire Covid-19, les contrats dits de Cahors tendant à encadrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités concernées ont en définitive été suspendus face à la réalité économique et financière et les conséquences associées dans les territoires.

Concernant la réforme de la fiscalité locale, et en dépit de l'opposition constante de l'ADF, le transfert du foncier bâti des Départements aux Communes et sa compensation par une part de TVA sont intervenus en 2021. L'ADF a toujours considéré qu'il était nécessaire, dans l'intérêt des Départements, de conserver un panier fiscal diversifié comportant notamment des ressources stables et résilientes.

La crise actuelle et ses répercussions en apporte l'illustration quant aux risques associés à la perception d'une ressource aussi volatile que la TVA.

Directement ou via la présence d'élus départementaux, l'ADF s'est mobilisée sur de nombreux sujets lors de consultations à la demande de différentes institutions ou entités administratives lui fournissant ainsi l'occasion de revenir sur les points précédemment abordés. À titre d'exemples, ses services ont répondu aux demandes de la Cour des comptes (dans le cadre plus particulièrement de l'élaboration de son rapport annuel sur les finances publiques locales), de parlementaires (auditions sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2021 ou sur des thèmes rattachés à l'actualité financière de l'année) et à l'occasion de nombreuses démarches menées notamment auprès du Gouvernement.

Les Départements ont également été représentés au cours des séances de travail des instances relatives aux finances locales (Comité des Finances locales (CFL), Conseil national d'Évaluation des Normes (CNEN), Observatoire des Finances et de la Gestion publique locale (OFGL)) ou lors de réunions consacrées à des sujets financiers locaux (rencontres organisées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) avec les associations d'élus, groupes de travail encadrés par la DGFIP sur le compte financier unique et les dispositifs alternatifs à la certification des comptes).

Enfin, les services de l'ADF diffusent régulièrement les informations disponibles dans le réseau des directeurs financiers et bénéficient également des remontées nombreuses et régulières de ces derniers.

FOCUS

Bilan de la crise Covid-19

À la demande de l'ADF, le Cabinet Ressources Consultants Finances a procédé à un chiffrage du coût de la crise sanitaire pour les Départements pour l'année 2020.

Il apparaît, par extrapolation des remontées obtenues auprès de 49 Départements, que le coût net total de la crise pour les Départements est compris entre 1,6 et 1,8 milliard d'euros (soit un ratio situé entre 26 et 29 euros par habitant).

Il ressort notamment qu'en 2020 :

- Les dépenses de fonctionnement des Départements (ayant répondu) ont augmenté de 4,4% (contre +1,7% entre 2018 et 2019), dont +7,8% au titre du RSA et leurs recettes de fonctionnement ont progressé de 2,9% (même progression entre 2018 et 2019),
- L'épargne brute du panel est en baisse de 7,5% par rapport à 2019,
- Le délai de désendettement passe de 3,8 ans en 2019 à 4,1 ans en 2020.

L'hétérogénéité de la situation financière des Départements doit cependant être relevée. Des dynamiques contrastées sur l'évolution des recettes et des dépenses expliquent l'existence de difficultés dans certains Départements.

Solidarité et Affaires sociales

Une année marquée par une superposition de crises

« Nous sommes entrés dans une nouvelle ère sanitaire ». Cette phrase glaçante d'un membre éminent du corps médical réduit d'un coup l'espoir du fameux « monde d'après » ! Ce monde imaginaire où la pandémie enfin éradiquée laisserait place à un nouvel Eldorado sanitaire.

Cependant, dans la réalité, quand la crise sanitaire sera enfin finie, la bataille contre les virus et les bactéries résistantes n'en sera pas pour autant terminée.

Les Départements se montrent de plus en plus préoccupés par la crise sociale qui ébranle notre pays depuis les débuts de la crise sanitaire. Il existe en effet un véritable risque d'exclusion durable de nos concitoyens les plus fragiles. Car, relance économique ou pas, les dégâts sociaux déjà flagrants risquent de fragmenter encore davantage notre société.

Au cœur des réalités territoriales et humaines, les Départements le mesurent bien et dressent un constat similaire à celui de leurs principaux partenaires : le recours aux dispositifs de solidarité s'accroît à mesure que s'accroît la précarité. La crise sociale et humaine s'inscrit donc sur un temps long qui dépassera la crise sanitaire elle-même.

Ainsi, depuis la mi-année 2020, les dépenses de revenu de solidarité active (RSA) ont littéralement explosé. La branche famille a confirmé cette progression inédite : les dépenses se sont avérées très supérieures au niveau attendu, soit entre +9 et +10%. Cette croissance est tout d'abord liée à une forte réduction des sorties du dispositif (le marché de l'emploi est aujourd'hui très affecté). Elle est ensuite le reflet d'une accélération des entrées (perte d'emploi, fin d'indemnisation du chômage). Autre élément significatif : le montant moyen de l'allocation du RSA versé depuis la survenance de la crise a augmenté de près de 3%, ce qui traduit surtout une diminution des ressources des allocataires.

À partir des projections économiques et des données relatives au marché de l'emploi, ces tendances haussières devraient s'amplifier, ce qui ne manque pas d'inquiéter les Départements déjà confrontés à des dépenses sociales en évolution constante.

Phénomène nouveau : les dispositifs d'aide sociale sont depuis 2020 sollicités par des personnes et des familles qui n'y avaient jamais eu recours. Ce constat de l'ADF est d'ailleurs partagé avec les acteurs associatifs qui œuvrent dans le champ social.

Enfin, il est à craindre que le retour des plus fragiles vers l'activité ou l'emploi soit fortement compromis tant que la reprise économique ne sera pas au rendez-vous, voire au-delà. Par conséquent, en dépit de la mobilisation économique et sociale de l'État (prise en charge du chômage partiel, plan de relance de l'appareil productif, primes et dispositifs exceptionnels), les Départements ont plaidé en 2020 pour l'émergence d'un Service public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), qui parte des réalités locales, des bassins d'emploi et des bassins de vie.

L'enjeu est capital : permettre à celles et ceux qui sont confrontés à une rupture brutale d'activité d'être accompagnés le plus vite possible vers le retour à l'emploi. Il faut également prendre en

compte la situation du marché de l'emploi local. Ce futur SPIE n'a pris au cours de l'année 2020 qu'une forme expérimentale. C'est insuffisant.

S'agissant de la protection de l'enfance, l'idée d'une énième réforme a ressurgi au cours de l'année 2020. Le secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, renommé depuis le 26 juillet 2020, y attache du prix.

Or, les dernières lois relatives à la protection de l'enfance sont récentes : on se souvient de la loi portée par Philippe Bas en 2007, puis celle de Laurence Rossignol en 2016. Après de nombreux attermoissements, il s'avère que le vecteur utilisé pour cette nouvelle réforme potentielle serait une proposition de loi dont le dépôt interviendrait avant la fin du second trimestre 2021.

Cette immixtion de l'État dans une compétence, l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) que les premières lois de décentralisation ont conféré aux Conseils généraux de l'époque, ne manque pas de faire réagir les Départements. Ils s'opposent farouchement à l'idée d'un État « censeur » et plaident, en revanche, pour un État davantage présent sur le régalien : la santé à l'École (désinvestie), la pédopsychiatrie (exsangue, alors qu'un tiers des mineurs admis à l'ASE requière un soutien thérapeutique), la protection judiciaire de la jeunesse (de nouvelles formes de délinquance observées chez certains mineurs), le soutien aux maisons des adolescents (qui demeurent mal financées par l'État et la sécurité sociale).

On ne connaît pas encore l'issue finale de cette réforme envisagée. Pour autant, elle est venue questionner les élus départementaux et leurs services d'aide sociale à l'enfance, pourtant très mobilisés, dans un contexte où les attaques médiatiques régulièrement à charge concourent à jeter le discrédit sur une mission noble et délicate : la protection des enfants en danger.

FOCUS

Transfert de la santé scolaire : une occasion manquée

En 2020, la Cour des comptes a été saisie par le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale au sujet de la santé scolaire. Dans son rapport intitulé "les médecins et les personnels de santé scolaire", la Cour précisait en préambule que « le dispositif [...], qui s'appuie non seulement sur les médecins et les personnels infirmiers et de service social, mais aussi sur les psychologues de l'éducation nationale [...], connaît des difficultés endémiques sur lesquelles l'attention des pouvoirs publics est régulièrement appelée. »

Sous réserve du transfert par l'État des postes pourvus et vacants, l'unification de la santé scolaire avec la protection maternelle et infantile (compétence assumée par les Départements) était une ambition partagée. Elle consistait à transférer aux Départements l'ensemble des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés. Ceci pour favoriser un véritable continuum dans le suivi de la santé de l'enfant et hors l'institution scolaire.

Cette proposition de l'ADF a été actée pour être inscrite dans le projet de loi 4D. Elle a finalement été abandonnée par le gouvernement, au motif qu'on ne pouvait opérer ce transfert du fait de la

crise. C'était pourtant l'occasion d'accentuer les actions d'éducation des parents et de prévention précoce en faveur de la santé de l'enfant. A fortiori, pendant la crise sanitaire. Une occasion manquée.

Service juridique

L'institutionnel

Le service a publié cette année le rapport interne de l'ADF consacré aux rapprochements entre les Départements, après celui consacré en 2019 aux relations entre les Départements et les Métropoles. Cette étude, fondée sur les témoignages d'une douzaine de dirigeants de Départements, était consacrée aux différentes formes de rapprochements anciennes ou récentes. La parution a coïncidé avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021. Une réunion de la commission Égalités a été consacrée au thème des expérimentations institutionnelles départementales en présence d'un magistrat du Conseil d'État et de représentants du Haut-Rhin et Bas-Rhin.

De plus, l'année a été consacrée à la préparation de la loi 3D, devenue 4D ; projet qui aurait pu donner un second souffle à la décentralisation. L'ADF est intervenue à de nombreuses reprises dans le cadre d'auditions au Parlement, concernant les thèmes et propositions liés à la différenciation, l'expérimentation, la subsidiarité, l'autonomie ou les transferts de compétences dont pourraient bénéficier les Départements. À cet égard, en lien avec l'actualité de la crise sanitaire, les contributions ont concerné deux principaux domaines : la nécessité de reconnaître aux Départements de nouvelles possibilités d'accorder des aides économiques aux secteurs les plus touchés par la crise, comme celui du tourisme ou de l'économie sociale et solidaire, ainsi que la reconnaissance d'un chef de filât départemental sur l'ensemble du secteur médico-social.

Le projet de loi qui sera finalement soumis à l'examen du Parlement manque du nouveau souffle décentralisateur attendu par l'ADF et ne clarifie pas une répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. Il n'améliorera pas notre organisation territoriale défigurée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le service juridique s'est investi dans la préparation de la table-ronde « Décentralisation » envisagée pour le 90^e Congrès des Départements de France à la Rochelle : formalisation du contenu des thèmes, recherche d'intervenants historiens ou juristes, relations avec les archives de France pour une exposition sur les 230 ans des Départements et avec l'organisme de sondage IFOP sur l'enquête d'opinion parue fin octobre 2020 portant sur les Conseillers départementaux et leur mandat, leurs actions ou leurs rapports avec les Maires et l'État. Malgré les blocages constatés, les élus départementaux se disent à 93% satisfaits d'exercer leur mandat et 83% sont prêts à en solliciter un nouveau.

La gestion des Ressources Humaines (GRH) pendant la crise sanitaire

Pour la 6^e année consécutive, le service juridique a participé à l'élaboration du baromètre de la gestion des ressources humaines dans les Communes, les Départements et les Régions et a apporté

sa contribution sur deux thèmes principaux : la perception des élus sur leur fonction d'employeur territorial ainsi que leur analyse des effets de la crise sanitaire sur leur GRH, leur organisation ainsi que sur la continuité de leurs politiques locales. En matière d'emploi, ils expriment un besoin de souplesse en matière de gestion statutaire dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et soulignent l'exceptionnelle réactivité des agents territoriaux face à la crise qu'ils soient titulaires, non-titulaires ou intérimaires.

Le service juridique a tout au long du premier confinement établi un lien quotidien, en particulier avec le secrétariat d'État en charge de la Fonction publique, le ministère des Comptes publics ou le ministère de la Cohésion des Territoires, lors de l'édition des ordonnances d'application des lois d'urgence, et avec le réseau très dynamique des directeurs des ressources humaines des Départements. Depuis un an ce réseau des 100 directeurs des ressources humaines s'est réuni à quatre reprises, réalisant une enquête nationale sur les Systèmes d'Information des Ressources humaines (SIRH). En lien avec la Coordination des employeurs publics locaux, une veille juridique permanente a été assurée, au service des élus des Départements et des équipes de direction, concernant l'adaptation de tous les actes de gestion statutaire, les questions de responsabilité pénale des employeurs mais aussi pour la protection de la situation administrative ou sanitaire des agents.

Les chantiers de l'agenda social, bouleversé par la crise, nous a permis de maintenir une forte présence au sein des groupes de travail organisés par la Direction générale des Collectivités locales (DGCL) ou la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) sur le télétravail, les conditions de travail ou les autorisations spéciales d'absence. L'ADF a ainsi apporté une contribution active aux dossiers de la protection sociale complémentaire obligatoire, du financement de l'apprentissage ou de la négociation collective.

De nombreux articles et chroniques ont été publiés presque exclusivement en lien avec l'actualité de la crise sanitaire dans les domaines du droit des collectivités territoriales et du droit de la fonction publique.

FOCUS

Poursuivre la parité dans les politiques départementales

En cette dernière année de mandature, la commission Égalités a poursuivi ses travaux dans la perspective des élections départementales de 2021. L'occasion pour l'ADF de conduire un premier bilan des binômes paritaires élus en 2015.

Une enquête a été diligentée auprès de Pauline Chevalier, Doctorante à l'université de Lille, sous la houlette d'Aurélia Troupel, maître de conférences à l'université de Montpellier. Outre la visée scientifique de cette étude, la commission Égalités a souhaité mieux connaître le profil des conseillers départementaux, recueillir leurs témoignages sur ce premier mandat après les profonds changements suscités notamment par le redécoupage des cantons.

Les conclusions de cette étude présentées le 15 octobre 2020 prouvent à l'évidence que la parité s'est installée dans le paysage politique du Département. Désormais, l'ensemble des conseils départementaux a vu augmenter le nombre de femmes conseillères qui sont désormais aussi nombreuses que les conseillers hommes. Il s'agit d'une évolution importante de nos institutions car

avant 2011 plusieurs Départements ne comptaient aucune femme conseillère générale. Si l'apparition des binômes paritaires a permis la féminisation des assemblées départementales, elle a aussi participé à leur rajeunissement.

Certaines femmes ont pu avoir quelques difficultés pour trouver, au début de leur mandat, leur place au sein de leur binôme ou dans leur canton. Ces difficultés ont été constatées autant dans les cantons urbains que ruraux. Aujourd'hui, la plupart a su s'approprier l'exercice de leur mandat et sont prêtes à le renouveler.

http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2021/03/Présentation-ADF_oct20.pdf

Ces conclusions corroborent l'étude de l'Institut français d'Opinion publique (IFOP), conduite par Jérôme Fourquet, analysant le regard des conseillers départementaux sur leur mandat.

<https://www.ifop.com/publication/regard-des-conseillers-departementaux-sur-leur-mandat/>

Bien évidemment, ces résultats encourageants ne doivent pas occulter les progrès qu'il reste encore à conduire à la tête des exécutifs. Si 15 femmes président aujourd'hui leur Département, il conviendra d'accroître ce chiffre visant à la parité sur la tenue des postes de pouvoir.

Même constat au sein de l'administration des Départements. L'ADF a décidé de soutenir la promotion des femmes dirigeantes dans les collectivités territoriales. Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a en effet donné suite à la proposition des Administratrices territoriales et des Directeurs généraux des services (DGS) de grandes collectivités présentées le 18 décembre 2020 pour une démarche active de promotion des femmes dirigeantes de collectivités territoriales.

L'objectif est de faire connaître aux employeurs publics les parcours et atouts de femmes occupant des postes de direction générale au sein de collectivités locales et d'accompagner des femmes dans leur démarche d'accès à des postes de Direction. Cet « Objectif parité 2021 » s'inscrit dans le contexte des élections départementales et régionales et permettrait, in fine, la promotion de femmes promptes à assumer un poste de Direction.

Le lancement officiel de cette démarche s'est tenu le 8 avril au ministère de la Fonction publique en présence de l'ADF représentée par Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val-d'Oise.

Le volet juridique

Au premier jour du confinement national, le réseau des juristes départementaux de l'ADF a constitué une cellule de crise pour recenser, alerter sur les situations, difficultés et besoins de l'ensemble des Départements. Le réseau a analysé et s'est efforcé d'influencer les nombreux textes imposés par l'état d'urgence sanitaire pour adapter le fonctionnement des collectivités (tenue des assemblées, modalités de vote...), prévoir et encadrer les interventions d'urgence et les aides exceptionnelles en soutien aux territoires (adaptation des règles de la commande publique, reprise des chantiers de BTP, acquisition de masques et fournitures de protection sanitaire, prime aux agents...). Fort de ces analyses, le service juridique a contribué aux nombreux travaux parlementaires pour dresser le bilan des mesures dérogatoires au fonctionnement des

collectivités, ou recenser les difficultés de gestion de crise. Il a également participé à la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le régime juridique de l'état d'urgence sanitaire. Enfin, et de la même façon, il a porté son analyse dans le cadre des débats sur le report des élections départementales et régionales.

Hors contexte sanitaire, le service juridique a parallèlement continué à accompagner les services thématiques sur d'importants dossiers comme celui relatif à la compensation RSA et les opportunités de recours contre l'arrêté fixant les accroissements de charges ; ou les recours engagés contre les décisions départementales de revenir à une réglementation de 90 km/h maximum sur leurs routes.

En matière de statut de l'élu, l'année écoulée a essentiellement conduit à étudier les textes et dispositions issus de la loi « Engagement et proximité ». L'ordonnance organisant la réforme de la formation des élus locaux, prévoyant notamment la monétisation de leurs droits, a notamment été l'objet d'analyse étayées. Veille d'échéances électorales, le service a reconduit son dispositif d'information et d'appui aux Départements pour assurer le bon déroulement des scrutins, et de la réunion de droit pour l'installation des nouveaux exécutifs départementaux.

Le service a par ailleurs été amené à ouvrir de nouveaux champs d'analyse. Face à la recrudescence de demandes de communication massive d'informations tous azimuts (RH, finances, délibérations, ...) adressées aux Départements, en pleine coopération avec le réseau RGPD de l'ADF, il a saisi le ministère de la Cohésion des Territoires pour l'alerter sur les conséquences et le coût de l'open data pour les collectivités. Il accompagne les Départements dans la mise en œuvre des recommandations de la CNIL et de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). La révision concertée du Plan national d'action pour l'achat public durable a lancé la réflexion et les travaux en cours sur l'appropriation départementale des notions d'achat et de commande publique durable.

Faire entendre la voix des Départements

Tout au long de cette année, la commission Égalités s'est employée à porter ses travaux auprès des pouvoirs publics.

L'ADF a ainsi été auditionnée à deux reprises au Sénat au sujet des violences faites aux femmes et de la parité dans les territoires ruraux. Si les inégalités entre les femmes et les hommes sont présentes sur tous les territoires, elles sont accentuées dans les espaces ruraux du fait d'un environnement impliquant des freins spécifiques qui doivent être mieux identifiés.

Des liens ont aussi été noués avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui a invité les élus départementaux à suivre ses travaux sur la crise sanitaire et les inégalités.

La journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes et celle des Droits des femmes, le 8 mars, ont donné lieu à la publication de deux catalogues illustrant la mobilisation des Départements. Ces deux documents ont été adressés à Elisabeth Moréno, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, au Haut Conseil à l'Égalité et enfin à la délégation parlementaire des Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Enfin, un dialogue s'est instauré entre tous les Départements sur le dossier de la précarité menstruelle : ce dossier conduisant de nombreux élus à venir en aide aux collégiennes et aux femmes en difficultés.

Prévention et Sécurité

Prévention - Sûreté : Le « continuum de sécurité » passe par les Départements

En dépit des contraintes de la crise sanitaire, qui fut pour l'ADF l'occasion d'apporter son aide dans la gestion de crise aux Départements, l'activité dans les domaines de la sécurité est restée soutenue.

L'actualité confirme que les questions de sécurité, transverses à toutes les activités humaines, s'étendent au-delà de l'action de police. À l'heure où se discute le projet de loi sur la « sécurité globale » à partir de réflexions sur le continuum de sécurité, l'échelon départemental révèle son importance dans le dispositif.

Acteur prioritaire dans le domaine social, responsable de l'éducation des jeunes durant la période cruciale de l'adolescence, fin connaisseur des publics vulnérables, le Département est la cheville ouvrière des actions de prévention. Alors qu'il développe sa coopération avec les forces de sécurité, il doit également prendre en compte les menaces croissantes dont ses emprises ou ses agents peuvent faire l'objet.

C'est ainsi que l'ADF a activement participé aux travaux parlementaires sur les projets de loi « séparatismes » et « sécurité globale ». Elle a notamment proposé que le Département puisse s'impliquer dans la vidéoprotection au titre de l'aide aux Communes. L'ADF a appuyé les dispositions visant à augmenter la protection des agents départementaux et émis des propositions pour faciliter la détection d'éventuels signes de radicalisation interne. Elle promeut également des échanges locaux plus nourris entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention, afin de consolider les connaissances des phénomènes préoccupants.

Le groupe de travail « prévention de la délinquance et de la radicalisation » s'est penché sur la question des rixes, et sur la sécurité des collègues, dans le contexte de l'assassinat de Samuel Paty. L'ADF a appuyé plusieurs Départements dans leurs travaux sur le sujet.

L'expertise de l'ADF est recherchée. Ainsi plusieurs missions parlementaires ou gouvernementales ont entendu l'avis des Départements sur la délinquance des mineurs non accompagnés ou la prostitution des mineurs. L'ADF participe à la refonte de l'enquête de victimation conduite par le service statistique du ministère de l'Intérieur. Ces travaux d'ampleur complètent de façon indispensable les bases de données issues de la chaîne pénale en générant de l'information à partir de l'ensemble de la population et des victimes elles-mêmes.

Un partenariat conclu en février avec le Club des Directeurs de Sécurité et de Sûreté des Entreprises (CDSE) permettra aux Conseils départementaux de travailler plus avant sur la sécurité des entreprises et des agents, cybersécurité incluse. En marge de ce partenariat, la formation « MAITISSE » dispensée par l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET), en collaboration avec la Gendarmerie nationale, se poursuit. La création d'un module régional, encore plus accessible aux personnels des

Départements, est actuellement à l'étude. La formation abordée au niveau stratégique sous l'angle de l'intelligence économique recouvre l'ensemble de ces questions de sécurité.

Enfin, soucieuse de sa mission d'animation du réseau, l'ADF finalise pour le mois de juin un recueil des pratiques innovantes ou vertueuses en matière de sécurité. Élaboré à partir des contributions de près de 20 Départements, il couvre des aspects aussi divers que le contrôle des accès, la protection des données, la sécurité des agents d'accueil, la sécurité des collègues, la vidéoprotection, des partenariats innovants avec les services de l'État... Loin de grands textes didactiques, il s'agit de partager sous forme de fiches, des pratiques très concrètes telles qu'elles sont mises en œuvre par les acteurs de terrain.

Sécurité civile : consolider la place des élus territoriaux dans la gouvernance

Le second semestre 2020 est marqué par l'aboutissement des négociations avec le gouvernement sur le financement de la « prime de feu ». La revalorisation (de 19% à 25%) accordée aux sapeurs-pompiers professionnels par Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, se chiffrait à 80 millions d'euros à la charge des employeurs et non de l'État. Avec l'appui de son successeur, Gérald Darmanin, l'ADF a obtenu la suppression de la part employeur de la surcotisation à la Caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL). Ce sont ainsi 40 millions d'euros qui sont économisés pour les Départements, principaux financeurs des Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Ce dossier illustre à quel point l'implication des élus locaux est importante en matière de sécurité civile. L'ADF veille à ce que la double tutelle des SDIS, assurée par l'État et les Collectivités, ne se limite pas à ce que celles-ci financent les décisions de celui-là. Parfois complexe, cette gouvernance partagée garantit la maîtrise des dépenses, et l'adéquation des moyens aux spécificités locales.

Dans cet esprit, l'ADF entretient de fréquents échanges avec la direction générale de la sécurité civile. Les coûts de l'évolution des normes qui s'appliquent aux tenues et équipements de protection individuelle, la gestion des élèves-colonels de l'École nationale supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers basée à Aix-en-Provence (ENSOSP), les carences ambulancières ont été au programme des échanges cette année.

Sur ce dernier thème, l'ADF a été associée de façon inédite à une mission commune aux Inspections générales de l'Administration et des Affaires sociales (IGA/IGAS) au printemps 2020. Le rapport a permis à l'ADF de défendre une indemnisation des SDIS plus proche du coût réel de ces missions non urgentes, qui obèrent la capacité opérationnelle des services de secours.

Une part importante de nos actions a concerné la consolidation du volontariat et de notre modèle de sécurité civile. La jurisprudence européenne sur le temps de travail se développe et met la France au défi. Là encore, les élus locaux ont toute leur place dans les échanges avec l'État, les organisations syndicales et la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).

Outre ces débats juridiques, l'ADF est force de proposition en matière de fidélisation et de reconnaissance du volontariat. Les échanges nourriront la prochaine discussion de la proposition de loi du député Fabien Matras sur la Sécurité civile.

L'ADF est administrateur de plusieurs établissements publics de l'État comme l'Agence du Numérique de la Sécurité civile (ANSC) qui porte le projet de système d'information « NexSis », l'ENSOSP déjà citée ou la future Agence des Communications mobiles opérationnelles des Services de Sécurité et de Secours (ACMOSS) qui déploiera le Réseau Radio du Futur. À ce titre, elle s'assure de la crédibilité des budgets et de leur soutenabilité pour les Départements. L'ampleur des projets rend cette vigilance indispensable. C'est, par exemple, l'ADF qui a conduit les négociations avec le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) sur le financement complémentaire de la formation des élèves-colonels visant à éviter une nouvelle sollicitation des financeurs. Elle a également initié un point d'étape sur le projet NexSis et le respect des délais.

La représentation significative de l'ADF à la Conférence nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS), qui se prononce sur tous les projets de décret à l'instar du Conseil national d'Évaluation des Normes (CNEN), participe des mêmes préoccupations.

Enfin, afin de mieux informer la communauté des présidents de SDIS et favoriser leur implication, l'ADF a lancé en décembre 2020 la « Lettre des PCASDIS ». En complément des travaux de la commission SDIS, elle se calque sur le modèle de la lettre des Départements déjà en place pour revenir chaque trimestre sur l'actualité de la gouvernance des SDIS.

FOCUS

Financement de la prime de feu : l'ADF obtient la suppression de la surcotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le 28 janvier 2020, après plusieurs mois de grève et de discussion entre le Gouvernement, l'ADF, l'AMF et les organisations syndicales, le ministre de l'Intérieur accorde la revalorisation de l'indemnité de feu à hauteur de 25% du salaire brut, sans toutefois la financer.

L'ADF a fait valoir que la dépense (81 millions d'euros au total national) n'était pas supportable en l'état pour les Départements. Elle a donc demandé la suppression de la surcotisation versée par les employeurs et les sapeurs-pompiers à la CNRACL.

Le Parlement n'a pas fait droit à la demande pour la part salariale de cette surcotisation ; supportée par les sapeurs-pompiers professionnels, elle représente un total national de 20 millions d'euros.

En revanche la loi de Finances a finalement validé la suppression de la part employeur de la surcotisation. Cette mesure, qui dégage 40 millions d'euros pour les SDIS, amortit la moitié du surcoût engendré par la revalorisation de la prime.

Développement durable

L'ADF s'attache à défendre la pertinence du rôle et des actions de transition écologique mises en œuvre par les Départements, alors même que les précédentes lois ont principalement confié la responsabilité de ces politiques publiques aux Régions et aux EPCI.

La période 2020-2021 est marquée par les travaux entrepris par la Convention citoyenne pour le climat chargée d'élaborer des propositions répondant aux attentes sociales et sociétales en matière d'environnement à l'attention du Président de la République. Ces travaux ont débouché sur un projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets, dit "projet de loi climat", dont de nombreuses dispositions doivent être mises en œuvre par les collectivités territoriales. L'ADF a donc activement participé aux travaux parlementaires sur plusieurs volets.

Biodiversité

Internationalement, cette période a mis en exergue la nécessité de protéger la biodiversité. L'organisation du Congrès mondial pour la Nature à Marseille par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la France, ainsi que la 15^e Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité biologique (COP 15 à Pékin) doivent permettre d'y répondre. Si la crise sanitaire a imposé le report du Congrès mondial pour la Nature en octobre 2021, les travaux nationaux se sont poursuivis notamment lors des Assises Nationales de la Biodiversité, les 7 et 8 octobre 2020 à Massy.

Lors de ce rendez-vous des différents acteurs de la biodiversité s'est tenue la 4^e édition des Assises nationales des Espaces naturels sensibles (ENS). Vitrine de cette compétence départementale, cet évènement a été intégré à la programmation globale des 10^e Assises nationales de la Biodiversité.

Ce rendez-vous a été l'occasion pour l'ADF de s'engager au sein d'une motion en faveur de la biodiversité rappelant au gouvernement l'apport des politiques ENS au sein des stratégies nationales, Stratégie aires protégées (SAP) et Stratégie nationale biodiversité (SNB). Ce travail permettra notamment de préserver le droit de préemption ENS jusque-là fragilisé sur certaines portions de territoire par une erreur de recodification, voire d'aller plus loin pour prendre en compte les nouvelles attentes sociétales, par exemple en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Pour rappel, la SAP consiste en une feuille de route ambitieuse élaborée dans le cadre de l'organisation du Congrès mondial pour la Nature. En effet, la volonté du Président de la République est de protéger 30% du territoire, dont 1/3 en protection forte. Le gouvernement fait donc de la biodiversité une priorité nationale. Si les ENS participent aux stratégies globales, certains ENS présentent les qualités inhérentes à ce que l'UICN nomme des "aires protégées". L'ADF travaille notamment à la reconnaissance nationale de cette qualité de protection émanant des Départements.

Performance énergétique de l'habitat

Par leur compétence de chefs de file en matière de lutte contre la précarité énergétique et par la proximité qu'ils entretiennent avec chaque acteur du territoire, les Départements sont des maillons importants des politiques de performance énergétique de l'habitat. Certains Départements sont même porteurs-associés du programme "service d'accompagnement à la rénovation énergétique" (SARE) et portent des politiques volontaristes. L'ADF s'est attachée, notamment dans le cadre de l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets dit "projet de loi climat", à faire reconnaître cette capacité d'actions des

Départements et à préserver la souplesse de la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat.

Agriculture

En matière agricole, l'ADF souhaite mettre en valeur les initiatives départementales en faveur de l'alimentation responsable et durable. En effet, les Départements ont toute leur place dans la transition agricole et alimentaire visant à relancer les économies dédiées au niveau local, l'évolution agroécologique de l'agriculture et l'accès pour tous à une alimentation de qualité, la qualité de vie des habitants et des paysages.

Cette volonté de valoriser ce champ d'action a trouvé sa place dans la rédaction d'un rapport qui promeut les politiques publiques départementales favorisant l'emploi, luttant contre la précarité alimentaire, privilégiant la gestion durable des ressources naturelles ou encore maintenant la diversité culturelle et alimentaire des terroirs.

L'ADF présentera également les initiatives départementales en matière d'agriculture et d'alimentation prises pendant la crise sanitaire.

Les travaux émanant du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), ainsi que différents travaux parlementaires, ont permis à de nombreuses reprises à l'ADF de donner une vision de terrain des freins et leviers à la reterritorialisation de l'alimentation.

FOCUS

Manifeste "Nourrir la France au XXI^e siècle par les territoires : Nos 12 propositions communes pour retrouver le rang de la Ferme France"

L'ADF s'engage au sein d'un manifeste aux côtés de la Coopération agricole et de Régions de France sur 12 propositions communes visant à mieux nourrir la France au 21^e siècle. Il se base sur le constat suivant : le modèle agroalimentaire français existe grâce aux territoires sur lesquels l'alimentation est produite, distribuée, consommée. La transition agroécologique du modèle français sera réussie par l'action de proximité des organisations économiques collectives de l'agroalimentaire et des collectivités territoriales qui les soutiennent. L'achat de denrées alimentaires est un choix politique au quotidien. Il est nécessaire de développer une offre de qualité produite localement. En ce sens, la commande publique, les projets alimentaires territoriaux, ..., sont des leviers à la main des Départements qui participent à répondre à cet enjeu.

Cet engagement vise trois enjeux sociétaux majeurs :

- Organiser la production de l'alimentation pour répondre aux demandes des territoires et des consommateurs,
- Accélérer la transition écologique des modèles de production agricole et agroalimentaire,
- Consommer une alimentation de qualité produite localement.

Innovation et numérique

La sortie du confinement mise en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire n'a pas supprimé l'attrait pour le numérique, quand il est apparu comme un élément essentiel de la continuité de la Nation dans tous les Départements (communication d'urgence, télétravail vital dans la continuité du secteur public comme dans la survie des entreprises, continuité pédagogique et des soins, lien social, flexibilité de solutions agiles, etc.).

Dans la continuité des constats effectués alors, notamment l'importance des risques engendrés par la fracture numérique, le gouvernement s'est appuyé sur les retours des Départements pour décider et mettre en œuvre des dispositifs de relance. S'appuyant sur le plan européen, le numérique et l'innovation bénéficient ainsi de plus de 7 milliards d'euros répartis en plusieurs programmes complémentaires. La plupart d'entre eux tiennent compte du rôle structurant de l'espace départemental pour leur mise en œuvre.

L'accélération des infrastructures numériques et le rôle des Départements

L'ADF a été, tout au long du confinement, un interlocuteur extrêmement volontariste de l'État pour compléter et accélérer la construction des réseaux en fibre optique (FttH) et des sites mobiles qui concourent à la résilience des territoires, notamment en cas de nouvelle crise.

La crise sanitaire a, dans un premier temps, fait craindre de nouveaux retards durables des déploiements, du fait des embûches rencontrées par les entreprises de construction (protocoles sanitaires stricts, confinement des administrations, ...). Elle n'a finalement pas eu d'impact pérenne sur l'industrialisation et donc l'avancée de la couverture numérique. La mise en place d'outils de facilitation, comme la plateforme de remontée des difficultés coconstruite avec l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a même révélé la rareté des blocages administratifs pourtant souvent avancés comme cause d'arrêt des chantiers par les opérateurs.

Le bilan de l'année, révélé en début 2021, démontre un dynamisme particulièrement bienvenu. Sur la fibre optique, les déploiements ont dépassé largement les chiffres attendus, 5,8 millions de prises nouvelles potentielles avec un élan jamais vu pour les réseaux d'initiative publique (RIP) à 1,7 millions, avec désormais plus de la moitié des locaux susceptibles d'être raccordés. De même la couverture mobile a vu un bond remarquable, notamment en 4G, avec, par exemple, une proportion des couvertures multi-opérateurs dépassant désormais les trois quarts du territoire. Ces améliorations ne permettent néanmoins pas de remplir complètement les engagements opposables pris par les opérateurs sous le contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (ARCEP) - les échéances 2020 du premier arrêté du Dispositif de couverture ciblée (DCC) en octobre, ou de la zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) en décembre.

Le changement d'attitude du gouvernement sur ce dossier a permis à l'ADF d'accompagner les projets des Départements dans une perspective de généralisation de la fibre optique vers 2025. Le budget supplémentaire, en partie par redéploiement, alloué aux RIP (422 millions d'euros) a permis à la vingtaine de Départements ayant besoin de compléter leurs couvertures de bénéficier d'un cadre (le nouveau cahier des charges du Plan France Très Haut Débit) plus adapté et donc du complément

de financement nécessaire de la part de l'État. La situation reste néanmoins incomplète pour des Départements présentant des besoins particuliers, comme l'Aude ou Mayotte. Le chantier du second programme doté de 150 millions d'euros d'appui aux « raccordements complexes » démarre et fera l'objet de précisions à l'issue d'expérimentations durant le premier semestre 2021. L'ADF restera attentive aux conséquences de ce programme tant sur la définition des éléments du réseau (et donc de son impact sur l'économie des RIP) que sur l'engagement financier complémentaire qu'il impliquera pour les Départements.

Concernant la couverture mobile, priorité a été donnée sur le passage en 4G des pylônes départementaux issus des anciens programmes, avec la satisfaction de l'atteinte, voire du dépassement pour certains opérateurs, du seuil de 75% fixé à fin 2020.

La période est donc à des avancées ; d'autant que le niveau départemental est désormais reconnu comme correspondant au bon niveau de mise en œuvre de ces politiques publiques articulées avec l'État (rapport de la Mission Loutrel en mars 2021). Pour autant de nouveaux chantiers émergent, comme les dysfonctionnements récurrents de la construction des raccordements finals (mode STOC) ou les conditions de financements de long terme des RIP, qui interrogent le cadre et la pérennité de ces derniers. Ou encore la nécessaire interrogation sur l'exploitation du réseau actuel cuivre (Réseau téléphonique Commuté (RTC)) et son remplacement à terme par des réseaux en fibre optique, opération devant être préparée dès maintenant tant dans le diagnostic que pour établir aussi un cadre adapté aux zones les moins denses, comme l'a démontré l'audition de Claude Riboulet, Président de la commission Innovation et Numérique par la mission flash de l'Assemblée nationale.

Inclusion et transformation numériques en développement

Le numérique éducatif, service public partagé entre les collectivités et l'État, a été un élément particulièrement essentiel et visible pendant le confinement de début 2020. Les efforts cumulés des Départements en la matière ont fortement contribué à la « continuité pédagogique » mise en place. Les préconisations apportées par l'ADF dans sa réponse au rapport de la Cour des comptes en 2019 se sont révélées plus que jamais d'actualité : la politique du numérique éducatif, dans l'équipement et l'usage, se fait sur la base d'un constat partagé dans les territoires entre des partenaires, les collectivités et l'État, tenant compte des particularités locales et sur la base de données partagées. Au travers notamment des débats lors des états généraux, qui se sont tenus en octobre 2020, et des nombreuses études qui ont souhaité tirer des enseignements de la période (rapports du CESE et de la Cour des comptes en 2021), le positionnement des Départements apparaît particulièrement pertinent. Mais la concrétisation des chantiers engagés avec le ministère de l'Éducation nationale doit encore faire l'objet de concrétisations.

Les autres chantiers du numérique et de la dématérialisation (comme ceux de la « structure nationale partenariale ») ont continué à faire l'objet de travaux et d'échanges. Certains comme l'innovation, avec par exemple le développement accru des "intrapreneurs" issus des Départements, ont en revanche été ralentis par un contexte donnant la priorité à la réorganisation des modes de travail et à des investissements dans le numérique immédiatement exploitables.

Néanmoins il faut souligner que des avancées particulièrement importantes se sont enclenchées dans les domaines de l'inclusion numérique, notamment avec le plan de relance permettant le

recrutement de « conseillers numériques » (cf. FOCUS) ainsi que dans la « transformation numérique des collectivités ».

Si les crédits du plan de relance et du nouveau programme des investissements d'avenir (PIA4) sont très largement axés vers une numérisation et une innovation d'abord « industrielle », et dans une moindre mesure vers les process de l'État, le contexte ainsi que le dialogue engagé notamment dans le cadre du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) ont permis d'enclencher une dynamique en faveur des collectivités. Sur les 88 millions d'euros du plan de relance fléchés vers la transformation numérique des collectivités, 55 millions relèvent d'axes qui, par leurs dimensions de mutualisations ou leurs ambitions, peuvent largement bénéficier aux projets départementaux.

L'efficacité du dispositif, en vue d'une consommation rapide des crédits de relance tout en ayant un impact fort en termes de réalisation, a certes poussé à ces choix. Mais cela démontre aussi une meilleure appréciation de l'apport des Départements par les services de l'État. Pour ses besoins propres, mais aussi en permettant de rassembler dans un ensemble cohérent et volontariste des collectivités et groupements divers, le Département apparaît comme un bon niveau de coopération avec l'État, notamment en co-construction avec les préfetures.

FOCUS

Inclusion numérique : le Département en « pivot »

La stratégie nationale pour un numérique inclusif, co-construit par l'ADF depuis 2018, avait lancé les actions de cette nouvelle politique publique, complémentaire des actions de solidarité des Départements. Malheureusement, peut-être trop basée sur l'extension progressive et volontariste de collectivités et surtout ne bénéficiant pas d'un financement suffisant et selon des formes adaptées (rapport sur l'ex-Agence du Numérique dans le rapport annuel de la Cour des comptes de 2021), l'inclusion numérique ne parvenait pas à émerger et à rendre les services attendus.

L'action du secrétariat d'État à la Transition numérique lors de l'élaboration du plan de relance, a permis pour la première fois de trouver des fonds suffisants pour permettre une action importante, s'appuyant principalement sur les collectivités. Constatant que le besoin révélé par la fragilité numérique de nombreuses populations ne pourrait commencer à être comblé sans un accompagnement physique bien réparti sur les territoires, le gouvernement a finalement alloué un budget de 200 millions d'euros, permettant 4 000 recrutements de médiateurs-formateurs (dénommés conseillers numériques) sur 2 ans (à comparer avec les 15 millions d'euros précédents).

Sur cette base, la consultation des élus, notamment de l'ADF, a permis d'éviter les difficultés qu'un tel dispositif est susceptible de produire : saupoudrage des aides, déséquilibre entre territoires en fonction de l'organisation des collectivités, etc.

Le cadre proposé par la commission Innovation et Numérique a permis de réduire ces risques et de proposer un schéma en phase avec le rôle des Départements. Une concertation préalable entre les Conseils départementaux et l'État, notamment les préfets, permet d'identifier les besoins du territoire, sur la base des remontées des collectivités du bloc communal. Un projet de territoire est élaboré au niveau départemental et permet une répartition équilibrée et cohérente pour ces

recrutements. Le gouvernement et certains Départements ont pu même aller jusqu'à la conclusion d'un « accord préalable de principe » dans lequel ces éléments sont précisés et par lequel l'État garanti aux collectivités du territoire départemental une subvention minimale et donc un nombre de recrutements. L'Allier, la Manche, les Landes, la Seine-Saint-Denis, ..., ont notamment eu recours à ce type de conventions. Le Département joue ainsi totalement son rôle au service de la cohérence et de la solidarité territoriale.

Le programme de recrutement va se poursuivre, et pourra désormais s'appuyer sur les outils de formation dégagés par l'État pour préparer l'arrivée de médiateurs efficaces sur les territoires.

Des données à caractère personnel sous haute surveillance

Depuis 2017 dans le cadre d'une convention triennale de partenariat avec la CNIL, renouvelée le 8 décembre 2020, l'ADF apporte un support effectif et juridique aux Départements sur leur mise en conformité au Règlement général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et sur la mise en œuvre des textes afférents. Ce groupe composé de 99 Départements auditionne de manière régulière les représentants des différentes institutions centrales et régaliennes, mais aussi les éditeurs, en vue de résoudre les problématiques qui se posent à un niveau national. Il travaille sur des solutions pragmatiques de mise en œuvre du RGPD au niveau local.

Dans le cadre de cette mission, l'ADF apporte son expertise sur les textes débattus au Parlement et notamment sur ceux impliquant le traitement de données personnelles. Ce fut le cas de l'application StopCovid ou encore sur les textes liés à la gestion de la crise sanitaire et les mesures en découlant, et enfin sur l'hébergement des données de santé issues du « contact tracing ».

La période de juin 2020 à avril 2021 a été propice à de nombreux sujets :

Les Départements se sont saisis de l'archivage numérique, transposition des compétences des archivistes papiers vers le numérique. Ce changement de paradigme engendre un changement des postures professionnelles mais également une absolue nécessité de gestion fine de la donnée personnelle et de sa conservation. Complexe à mettre en œuvre, eu égard à la non-conformité des éditeurs du marché à la réglementation, ces projets amènent régulièrement les Départements à effectuer des dépenses qui n'ont pas lieu d'être. La gouvernance de l'information sur sa durée de vie doit être anticipée sur le long et le très long terme et faire l'objet d'une attention particulière sur la relation « donneur d'ordre / éditeur ». Ce point a d'ailleurs été complété par un travail conjoint avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) sur la chaîne de responsabilité et les obligations des titulaires de marchés UGAP en matière de respect du RGPD.

Le confinement a été également une période complexe pour les Départements :

- Au cours du mois de juin 2020, en sortie de confinement, environ 90% des Départements ont fait l'objet de demandes massives de communication de documents relatifs au RSA, demande émanant du site Madada.fr, site affilié à Open Knowledge France. Le jeudi 25 juin 2020, les Départements ont été invités à communiquer des procès-verbaux des assemblées délibérantes sur 10 ans par une association :
- Toujours dans la période post-confinement, certains d'entre eux ont été appelés à fournir tous les documents relatifs aux marchés passés dans le cadre de l'article R.2122-1 du Code

de la commande publique durant la période de l'état d'urgence sanitaire pour l'acquisition de matériels sanitaires,

- Enfin, le 25 novembre 2020, en plein confinement, de nouvelles demandes massives ont été réceptionnées par les Départements.

L'ensemble de ces demandes a finalement semblé avoir un objectif de désorganisation des services pendant une période complexe plutôt qu'une finalité « d'utilité publique ». Saisie par l'ADF, la Commission d'Accès aux Documents administratifs (CADA) a permis aux Départements d'avoir une visibilité claire sur les modalités et délais de réponse en période de crise sanitaire.

Mais le groupe des Délégués à la Protection des Données (DPO) s'est également saisi de l'accès aux droits des enfants placés à l'ASE, lorsque ceux-ci sortent du dispositif ayant pour objectif d'éviter les sorties sèches. En effet la coordination des acteurs, bien qu'indispensable, engendre de fait des transferts de données personnelles d'une institution à une autre. L'objectif du travail commun entre l'ADF et le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) a été d'étudier comment favoriser la circulation d'informations afin de fluidifier les parcours des jeunes pour éviter les ruptures, tout en respectant le RGPD.

Sur les aspects sécurité, des travaux avec le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) ont permis de faire face à tout risque cyber qui pourrait survenir en facteur aggravant de la crise sanitaire, notamment au risque d'attaque par rançongiciel, en détection des lots de marqueurs malveillants. Ces éléments ont permis aux Départements de renforcer la sécurité de leur système d'information et donc de mieux protéger leurs données.

Enfin, un travail collaboratif a été engagé avec le ministère de la Justice pour l'utilisation de la Plateforme sécurisée PLEX^[1] qui permettra aux Départements qui le souhaitent de transférer en toute sécurité les données et dossiers aux juridictions, principalement judiciaire pour les dossiers ASE. Un pilote est organisé avec quelques Départements dont la Seine-et-Marne pour donner un quitus et confirmer l'intérêt de l'outil. Cela permettra le déploiement de cet outil au niveau national. Une convention ADF-ministère de la Justice est en cours de discussion à ce sujet.

^[1] Arrêté du 24 octobre 2019 relatif aux caractéristiques techniques de la communication par voie électronique via la plateforme sécurisée d'échange de fichiers « PLINE » et « PLEX »

FOCUS

Crise sanitaire : protéger les données des usagers et le patrimoine informationnel des Départements

Le 17 mars 2020, le pays plonge dans la crise sanitaire et les Départements se retrouvent devoir basculer de gré ou de force dans le tout numérique et le travail à distance.

Pas de possibilité d'anticiper, pas de stratégie de déploiement, le tout couplé par la mise en œuvre de moyens colossaux pour organiser la continuité de service, tout en restant au plus proche des usagers.

Mais cette crise a également posé la question du partage d'information, et donc de données à caractère personnel, pour prendre en charge les populations vulnérables dans le cadre de la distribution de masque :

- Utilisation du rôle des impôts locaux,
- Échanges entre différents niveaux de collectivités,
- Échanges entre les acteurs sociaux.

Les Départements, qui ont été au premier plan dans le cadre de la gestion de la crise et l'aide aux populations, ont su mobiliser les énergies, mettre en œuvre des traitements « transitoires » mais surtout sécurisés ayant pour objectif unique de protéger les citoyens de la Covid-19. La donnée personnelle a été au cœur de l'ADN de ces traitements, mais la maturité des Départements et le support de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ont permis de réelles innovations en matière de protection sanitaire.

Mobilités

Le secteur des transports et des mobilités en général est actuellement traversé par des évolutions majeures : législatives et organisationnelles (mise en application de la LOM, projet de loi Climat, ...), techniques (numériques) et sociétales (montée en charge du télétravail, retour d'une appétence des populations pour les villes moyennes, développement des mobilités « actives »). La crise sanitaire les a sans doute, du moins pour partie, accélérées.

En cette année si particulière, l'ADF a été mobilisée pour analyser ces évolutions et tout particulièrement la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), du projet de loi 4D qui est en discussion et nous concerne pour la question du transfert des routes.

Plusieurs contributions ont été ainsi produites dont voici les principales :

- Audience ministérielle avec les associations d'élus sur les transports et l'école avec les ministres Djebbari et Blanquer (mai 2020),
- Inspection IGA-Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) sur les transports scolaires (juin 2020),
- Enquête sur l'expérimentation des routes Zones à Faible Émission-Mobilité (ZFE-M) (janvier 2021),
- Rapport d'information du sénateur Olivier Jacquin sur « Les mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui »,
- Audience ministérielle sur la mise en application de la LOM et du Plan de relance avec les ministres Jacqueline Gourault et Jean-Baptiste Djebbari (février 2021),
- Mission Philippe Duron sur le modèle économique des transports collectifs conventionnés (mars 2021).

La commission Mobilité s'est réunie le 16 mars 2021 pour aborder ces sujets d'actualité.

Politiques locales de l'habitat

Le Groupe de travail Logement, créé en 2018, est désormais bien installé dans l'activité de l'ADF. Il a poursuivi cette année ses missions, marquées par une actualité particulièrement riche en matière de

logement. Sous la présidence de François-Xavier Dugourd, Vice-Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, il s'est réuni à trois reprises (les 23 juillet et 16 novembre 2020, le 9 février 2021).

Crise sanitaire et impact sur le logement, Plan de relance (qui comprend un volet important sur la rénovation énergétique de l'habitat), décentralisation et projet de loi 4D, accélération de la stratégie « Logement d'abord », tels ont été les principaux sujets abordés lors de ces rencontres. Ces échanges ont permis de porter des positions et des propositions à l'attention des membres du Bureau. C'est aussi sur cette base que l'ADF a pu représenter nos Départements ou apporter des contributions lors de divers événements qui se sont déroulés tout au long de l'année. En voici les principaux :

- Audience auprès d'Emmanuelle Wargon, ministre en charge du Logement, dans le cadre de l'élaboration du Projet de loi « Confortant le respect des principes de la République » (novembre 2020),
- Mobilisation autour du 2^e appel à manifestation d'intérêt sur la stratégie « Logement d'abord » (5 Départements supplémentaires engagés),
- Rapport du député Nicolas Demoulin sur la « Prévention des expulsions locatives » (décembre 2020),
- Auditions auprès de la Cour des comptes (entretiens et/ou contributions écrites de l'ADF) aux rapports suivants : « Territorialisation des politiques du logement » (juillet 2020), Enquête sur les observatoires de loyers (juillet 2020), « Logement d'abord » (septembre 2020),
- Audition « Mission d'information précarisation d'une partie des Français » (rôle des Fonds de solidarité logement (FSL)), Sénat, mars 2021.

FOCUS

Crise sanitaire et impayés de loyers (mise en place d'un baromètre ADF sur les Fonds de Solidarité pour le Logement)

La situation exceptionnelle que nous traversons a nécessité une forte sollicitation de nos dispositifs d'accompagnement des ménages en difficulté. L'adaptation des règlements intérieurs du FSL, l'accélération du traitement des demandes, la mobilisation des travailleurs sociaux, l'activation des partenariats (bailleurs sociaux, bailleurs privés, réseaux des Agences départementales pour l'Information sur le Logement (ADIL), ...), l'assouplissement des règles d'octroi sont les réponses aujourd'hui apportées majoritairement par les Départements face à la crise. Notre 1^{er} baromètre, lancé en novembre 2020, nous a permis de faire connaître cette forte mobilisation, notamment dans le cadre de la cellule nationale placée sous l'égide du ministre en charge du Logement. Un quart des Départements nous ont signalé une hausse d'impayés imputables à la crise sanitaire. Un 2^e baromètre, en cours d'exploitation au moment de la parution de ce rapport d'activité, semble confirmer cette tendance. L'ADF restera vigilante sur l'évolution de la situation.

Fonds social européen (FSE)

L'année écoulée est une année charnière pour les programmes européens puisqu'elle s'inscrit dans sa préparation de la programmation du FSE+ pour la période 2021-2027.

L'ADF est là aussi fortement mobilisée pour accompagner les Départements dans cette période de transition et pour faire valoir auprès de nos partenaires (Commission européenne, État, autres collectivités) les intérêts des Départements dans les politiques d'inclusion.

Conformément aux contours proposés et aux axes d'action structurant l'assistance technique de l'ADF auprès des Départements, celle-ci a poursuivi cette année sa mobilisation auprès des équipes départementales :

- Diffusion d'informations techniques au réseau des correspondants des Départements par l'envoi régulier de messages auprès des 500 professionnels du secteur (actualité des actions engagées, informations générales, actualité, ...),
- Organisation de journées techniques d'échanges interdépartementaux (réunissant une trentaine de Départements pour chacune d'elles rencontrant toujours un grand succès) sur différents thèmes d'actualité :
 - « Être organisme intermédiaire pour un Département : se préparer et gérer une subvention globale » (18 septembre et 9 octobre 2020),
 - « Les évolutions réglementaires récentes du FSE et leurs impacts » (25 septembre 2020),
 - Deux journées « Nouveaux entrants » destinées aux agents départementaux récemment arrivés en poste dans les services en charge de la gestion d'une subvention globale (19 février et 26 mars 2021).

En cette année de fin de programmation du FSE 2014-2020, l'ADF s'est fortement mobilisée sur la prochaine génération des programmes européens : le FSE+. Pour ce faire, une délégation des Départements représente de façon permanente et porte la voix des Départements auprès de l'État et de la Commission européenne sur la future architecture de ce programme vital pour nos politiques d'insertion.

Relations internationales

Le Département au service du développement international

Les travaux de la commission Relations internationales de l'ADF ont contribué, cette année encore, à renforcer sa participation au sein des Instances nationales de coopération décentralisée et à la poursuite de nombreux partenariats institutionnels.

En tant que membre permanent du comité de sélection des appels à projets de la Délégation pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales (DAECT), l'ADF participe à la validation d'initiatives de partenariat des collectivités françaises avec des collectivités étrangères.

Elle intervient comme membre de la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD), dont l'objectif est de formuler toute proposition visant à améliorer et renforcer les

modalités d'exercice de la coopération décentralisée. Poursuivant ce même objectif, elle est également membre du Conseil national pour le Développement et la Solidarité internationale (CNDSI).

À l'occasion de la session extraordinaire de la CNDSI du 4 février 2021 consacrée à la loi de Programmation relative au Développement solidaire (LOPDSI), le ministre des Affaires étrangères a confirmé « que ne seront pas déferés les budgets des collectivités territoriales qui dépasseraient le plafond des 1,2% en fonctionnement, dès lors que ce dépassement correspondrait à des actions internationales ». Cette inscription dans la loi fait suite aux demandes répétées des associations d'élus, dont l'ADF qui se félicite de la reconnaissance affirmée dans le texte des collectivités comme actrices du développement solidaire et de la plus-value qu'elles apportent. Une circulaire à destination des Préfets sera signée en ce sens, parallèlement à l'adoption en cours de la loi LOPDSI par le Parlement.

Au titre des partenariats avec différentes structures visant à promouvoir la solidarité internationale, l'ADF poursuit ses relations avec :

- ACTED, organisation qui développe et met en œuvre des programmes à destination des populations les plus vulnérables souffrant de violences, des conflits, de catastrophes naturelles ou d'une situation de pauvreté endémique,
- L'Agence française de Développement (AFD) avec laquelle s'est poursuivie une démarche dite de « recherche-action » sur la coopération internationale des Départements en matière de protection et de sécurité civile. Une étude est en cours autour de cette thématique principale dont l'objectif est de valoriser les expériences recensées dans les Départements, présenter leurs bonnes pratiques et préconisations visant à faire progresser les coopérations entre territoires à l'international,
- L'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), organisme qui conseille et soutient chaque année près de 10 000 jeunes adultes de 18 à 35 ans dans leur projet de mobilité professionnelle outre-Atlantique et dans l'espace francophone,
- L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), qui soutient chaque année plus de 8 000 programmes pour les 3 à 30 ans (échanges scolaires ou universitaires, stages obligatoires ou hors-cursus, rencontres sportives ou culture lles, projets d'engagement, cours de langue, offres d'emploi, formations interculturelles) avec laquelle une convention de partenariat est en cours de préparation,
- Expertise France qui contribue à développer et à structurer les institutions qui participent au renforcement des processus démocratiques et au développement économique et social dans des pays partenaires,
- Le Forum Francophone des Affaires (FFA), opérateur international de la francophonie.

FOCUS

Groupe de travail « Europe et Coopération transfrontalière » de la commission Relations internationales

En cette année de préparation du cadre financier pluriannuel 2021-2027, l'ADF se fait la voix des Départements pour exprimer leur volonté de poursuivre et de conforter leur action dans l'ensemble

du processus décisionnel et de mise en œuvre des programmes européens régionaux FEDER-FSE 2021-2027. Ils joueront également un rôle majeur dans l'exécution et le pilotage du volet Inclusion du PON FSE+.

L'ADF en sa qualité de membre du partenariat national a été sollicité par l'ANCT pour contribuer à la rédaction de l'Accord de partenariat France/Commission européenne 2021-2027 dans le cadre de l'Instance nationale de Concertation nationale sur l'Accord de Partenariat (INCOPAP).

À cet égard, L'ADF par le truchement du Groupe de travail Europe et Coopération transfrontalière a fait part de ses observations dans une contribution rédigée sous forme de « Déclaration des Départements » sur la deuxième version de cet accord attendue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Cette contribution dans son format technique de 7 pages reprend les demandes de l'ADF (en lien avec les compétences des Départements) correspondant à chaque objectif spécifique ciblés par la Commission européenne.

Une version politique de cette contribution a été adressée au Premier Ministre afin qu'il soit informé des principes généraux liés à la gestion des fonds européens par les Départements. Cette « Déclaration des Départements » est également un plaidoyer pour une différenciation, une territorialisation et une gouvernance partenariale comme préalables d'une programmation réussie au service des territoires.

L'ADF préside la délégation française au Comité européen des Régions à l'occasion de son renouvellement. L'échelon départemental français est ainsi représenté au sein des infrastructures communautaires par ses élus siégeant au Comité des Régions qui se réunit en session plénière tous les deux mois. Ils se font ainsi les porte-voix des territoires à Bruxelles.

Problématiques départementales particulières

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

La commission Problématiques départementales particulières rassemble des Départements qui partagent certaines particularités territoriales. Elle compte cinq groupes thématiques : Départements de montagne, littoraux, ultramarins, franciliens et « à métropole ».

Les Départements ultramarins se sont accordés lors d'une consultation écrite au dernier trimestre 2020 pour adopter, selon une tradition bien établie, une résolution relative à la création d'un plan de relance qui leur soit spécifique.

Ils ont à l'unanimité souhaité que le projet « France relance », destiné à soutenir la reprise économique et à encourager l'émergence de projets porteurs pour engager la France dans une transition écologique dynamique, puisse faire l'objet d'une déclinaison outre-mer. Par l'adoption de cette résolution, les Départements souhaitent que le volet ultra-marin du plan de relance soit adossé à l'enveloppe de crédits dédiée à l'outre-mer annoncée à hauteur de 1,5 milliard d'euros minimum.

Cette demande a été reprise dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental « plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer » publié en janvier 2021.

Cette démarche du groupe de travail des Départements ultramarins s'inscrit dans une problématique de traitement équitable de tous les territoires français.

L'entente interdépartementale

Au dernier trimestre 2020, l'ADF a publié son enquête auprès des Directeurs généraux des services afin de faire connaître et mettre en valeur les différentes formes de rapprochements entre les Départements depuis 2015. Un rapport technique en fait la synthèse, illustrant la capacité d'innovation des Départements.

Aménagement des territoires et Nouvelle ruralité

Les travaux de l'ADF ont été fortement orientés par les multiples conséquences de la pandémie alors que parallèlement certains grands dossiers continuaient d'évoluer dans le domaine des routes et plus globalement des infrastructures, de la surveillance sanitaire, de l'aménagement du territoire.

Le suivi du redémarrage de l'activité économique dans le domaine du bâtiment et travaux publics (BTP) à la suite du déconfinement

Plusieurs réunions ont eu lieu au niveau ministériel pour suivre l'actualité de ce secteur ainsi que des rencontres bilatérales avec des représentants de la profession du BTP afin de mesurer les effets des décisions sanitaires sur l'activité économique.

Les routes et infrastructures

Comme chaque année l'ADF a participé à l'Observatoire national de la route qui suit les évolutions des budgets et de l'état des infrastructures. Elle s'est également impliquée dans la conception du Pacte d'engagement élaboré au sein de l'Institut des Routes des Rues et de la Mobilité (IDRRIM). Ce document succède à la convention d'engagement volontaire. Il a été signé par l'ADF au niveau national avec les acteurs de la route. Le document présenté dans le cadre de la commission Mobilité de l'ADF a vocation à être décliné au niveau départemental.

L'ADF s'est également consacrée au suivi de la mise en place de la dérogation possible au 80 km/h par les Départements volontaires. Les décisions départementales se sont en effet échelonnées dans le temps. On compte actuellement près d'un tiers des Départements qui a au moins partiellement rétabli la limitation de vitesse maximale à 90 km/h.

Une enquête a été réalisée sur les politiques de sécurité routière menées par les Départements et un travail est engagé avec le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) afin de mettre en œuvre un observatoire de la sécurité routière des Départements de France basé sur des indicateurs communs et des échanges de bonne pratique.

Décentralisation du réseau national non concédé

- L'État gère actuellement 12 000 km de routes nationales non concédées qui représentent 1% des routes françaises mais supportent 19% du trafic. Il souhaite décentraliser une partie de ce réseau aux Départements (qui gèrent déjà 378 000 km de routes), aux Métropoles et de manière expérimentale aux Régions. Ces dispositions formalisées dans le projet de loi 4D devraient être présentées au Parlement à l'été.
- Sur le principe, l'ADF est favorable à une nouvelle étape de la décentralisation routière basée sur le volontariat des Départements, sachant qu'elle implique également une juste compensation des charges transférées.
- Toutefois trente-deux Présidents de Départements se sont adressés à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, pour critiquer l'intention de décentraliser une grande partie du réseau national aux Régions. Ces dernières n'ont aucune expérience dans cette compétence qui implique un travail technique de proximité et une grande réactivité.

Les aéroports

L'Union des aéroports français a été auditionnée par la commission Mobilité pour étudier les impacts des propositions de la convention citoyenne dans le domaine du transport aérien. En effet de nombreux Départements sont aujourd'hui impliqués dans la gestion des aéroports. Il s'agit en effet de concilier la recherche de la diminution des gaz à effet de serre sans pour autant pénaliser gravement le développement économique des territoires et l'équilibre du financement des aéroports. L'intégralité des mesures préconisées par la convention citoyenne n'a pas été retenue par le gouvernement qui présentera prochainement le projet de loi « climat » devant le Parlement.

L'aménagement du territoire

- Suivi des programmes nationaux lancés par l'État : l'ADF a participé à différents comités de pilotage et réunions ministérielles concernant notamment les Espaces France services, les contrats Petites villes de demain, les contrats de relance et de transition écologique, ...
- Les Départements ruraux : la commission Ruralité s'est réunie pour auditionner la coopération rurale et esquisser les thèmes d'un partenariat à développer. Elle s'est consacrée au développement des circuits courts à travers l'exemple de la Charente-Maritime. La commission a auditionné Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité pour un échange sur les projets du gouvernement et les attentes des Départements. Elle s'est également mobilisée sur les thèmes du cinéma, des enjeux éducatifs en auditionnant Nathalie Elimas, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Politique agricole commune.
- L'ingénierie : l'ADF a suivi le développement de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Représentée au conseil d'administration, par Patrick Weitten, Président du Département de la Moselle, elle veille notamment à la bonne articulation du travail de cette nouvelle agence avec l'action des agences techniques départementales, qui depuis plusieurs

années appuient quotidiennement les communes et EPCI dans l'émergence de leurs projets. Une convention de partenariat a également été élaborée avec le CEREMA.

- Les laboratoires départementaux mobilisés pour le dépistage du Covid-19 : les Laboratoires départementaux d'Analyse (LDA) sont en majorité équipés pour traiter de grandes quantités d'analyses. Dans le cadre de la crise sanitaire de nombreux Départements ont demandé aux pouvoirs publics de pouvoir mobiliser leur laboratoire pour participer à la politique de dépistage. Un décret du 5 avril 2020 leur a donné la possibilité d'analyser les tests dits « PCR ». Plus de 30 laboratoires départementaux se sont ainsi mobilisés. Une réunion de travail du groupe de travail, animé par Stéphanie Yon-Courtin a permis de faire le point sur cette activité et sur les problèmes rencontrés. Par ailleurs, ce groupe de travail s'est depuis sa création mobilisé pour permettre aux laboratoires départementaux de travailler dans le cadre d'un Service d'Intérêt économique général (SIEG). L'État semble enfin résolu à faire avancer ce dossier pour mieux mettre sa politique en conformité avec le droit européen. Ainsi un décret devrait être pris prochainement et la loi 4D devrait renforcer la compétence sanitaire des Départements afin de leur permettre d'initier des SIEG locaux.

Éducation, Culture, Jeunesse, Tourisme et Sport

Covid-19 – Le Département, acteur clé dans l'accompagnement des Jeunes face à la crise sanitaire

L'Éducation, la Jeunesse, la Culture, le Sport et le Tourisme ont été directement et durement touchés par les restrictions liées à la crise sanitaire. Dans chacun de ces secteurs, les Départements démontrent une nouvelle fois leur implication sans faille et leur rôle d'acteur territorial innovant.

Aussi, il faut noter la proactivité de l'échelon départemental s'agissant de l'accompagnement des Jeunes dans cette crise sanitaire : sécurisation du parcours des collégiens dans tous ses aspects, politiques Jeunesse pour une "Génération Covid", accompagnement à la recherche de stage et autres services civiques, revalorisation des aides versées aux jeunes, soutien psychologique des étudiants, etc.

La Commission Éducation, Culture et Sport (ECS) s'est réunie trois fois. Ses membres ont été particulièrement mobilisés par les discussions avec le ministère de l'Éducation nationale, s'agissant des protocoles sanitaires.

Éducation

L'année 2020-2021 est marquée par la généralisation des mesures sanitaires au sein des établissements scolaires. Les Départements ont permis de garantir une haute sécurité sanitaire aux élèves ainsi qu'aux personnels. Souvent, ils sont allés au-delà de leur compétence d'équipement des établissements en accompagnant les familles des élèves dans leur nouveau quotidien perturbé par les injonctions liées à la crises sanitaire. Les Départements ont ainsi fait le choix de doter en masques les élèves, de permettre l'équipement des familles en outils numériques pour assurer la continuité pédagogique à la maison, de revaloriser les bourses départementales accordées, d'augmenter les

places pour les activités culturelles, sportives, d'aide aux devoirs pendant la période estivale (ou de revaloriser les chèques proposés).

Constitué l'an passé, le Groupe de travail « Collèges de demain » a pleinement joué son rôle dans cette période afin d'offrir des bilans et perspectives. Aussi, en ce premier semestre 2021, l'ADF présentera à ce groupe les restitutions finales de la grande enquête sur les collèges dont un premier volet offre un bilan de la dotation générale de fonctionnement, et un second une vue panoramique des politiques éducatives avec un premier état complet des conséquences de la crise Covid-19.

Au-delà des sujets liés à l'adaptation des collèges à la crise sanitaire, cette année aura été marquée par une accélération des sujets liés à l'éducation prioritaire. Aussi, l'ADF a été mobilisée pour faire un premier bilan des Cités éducatives (audition des inspections générales) et pour présenter le dispositif Territoires ruraux de la réussite, découlant des conclusions du rapport « Territoires de la réussite », pour lequel l'ADF avait émis la volonté d'un dispositif axant plus spécifiquement les besoins des territoires ruraux.

Jeunesse

Depuis 2018, le groupe de travail technique dédié aux « Politiques départementales de la Jeunesse » s'est fixé l'objectif de rénover la politique de la jeunesse de façon transversale. Un atelier Jeunesse s'est tenu lors du 89^e Congrès des Départements de France, en octobre 2019, et ses travaux ont abouti à la décision de faire produire un livrable des bonnes pratiques des politiques jeunesse sur l'ensemble des Départements par l'ADF. Cet atelier a aussi donné lieu à une collaboration avec l'Institut national Jeunesse et Éducation populaire (INJEP). L'étude sur les politiques départementales de la Jeunesse s'est mise en place cette année autour de deux Départements (la Nièvre et l'Isère). En parallèle, l'ADF a élaboré un questionnaire quantitatif pour compléter les résultats du terrain.

L'ADF poursuit son action au sein du Comité d'Orientation des politiques Jeunesse (COJ).

Pour nourrir ces différentes réflexions et apporter la vision des Départements, l'ADF continue de renforcer ses partenariats, notamment avec les « Neuj'Pro », rencontres nationales des professionnels et des élus de la Jeunesse tenues dans le Département de l'Allier et l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), réunissant acteurs et élus enfance jeunesse, partenaire depuis 2020. L'ADF participe également au jury de sélection du « Prix ANACEJ » et sera associée aux futures publications de l'ANACEJ.

Culture

Cette année est marquée par le changement de présidence du Groupe de travail Culture et Patrimoine : Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, succède à Brigitte Klinkert devenue ministre déléguée en charge de l'Insertion.

Le Groupe de travail Culture et Patrimoine s'est réuni en février 2021 et a permis de revenir sur le projet des Conseils des Territoires pour la Culture, la situation des bibliothèques, et les initiatives des Départements face à la crise.

Fruit d'un travail de concertation de plus d'un an et demi avec le ministère de la Culture et des associations nationales d'élus, le décret instituant les Conseils locaux des Territoires pour la Culture

(CLTC) devrait paraître en avril 2021. Pour l'ADF, les réflexions auront donné lieu à une note d'arbitrage, validée en groupe de travail Culture et Patrimoine, pour que l'ADF soit en mesure de consulter les Départements concernés en amont de la tenue des CLTC (échelle régionale).

Durement touchés, les acteurs de la Culture peuvent compter sur le soutien des Départements qui continuent d'attribuer subventions sans exigence de devoir fait. Les initiatives fourmillent dans les Départements. Une note ADF recensant ces dernières a été partagée à l'ensemble des Départements.

L'ADF renforce son partenariat avec Culture et Départements : les deux associations ont acté la tenue d'un colloque Culture commun à l'horizon 2022. De même l'étude partenariale sur les coopérations entre Départements et intercommunalités depuis la loi NOTRe, projet de « Laboratoire d'usages culture(s), arts, société » (LUCAS) » de la Fédération Arts Vivants et Départements (FAVD), a donné lieu à première restitution nationale à la fin de l'année 2020. L'ADF continue de participer aux travaux menés par le Haut Conseil sur l'Éducation artistique et culturelle (HCEAC).

Le prix Lamartine 2020 des Départements de France a été marqué par la disparition de Denis Tillinac, son Président de jury. Le prix 2020 a été remis à Elisabeth Barillé pour son roman L'École du ciel.

Sport

Durement touchés par la crise sanitaire, les acteurs du Sport ont, cette année encore, pu compter sur le soutien des Départements pour le versement de subventions et solliciter certaines aides d'urgence (fonds de résilience).

Depuis presque une année, l'ADF participe à la réunion hebdomadaire organisée par le cabinet de la ministre en charge du Sport. Elle a notamment contribué au projet de Pass'Sport qui devrait se matérialiser avant l'été 2021. Elle a fortement revendiqué la nécessité de préserver le Sport pour les publics jeunes scolaires.

La stratégie du Groupe de travail Jeux Olympiques et Paralympiques s'est poursuivie malgré la crise sanitaire. À la fin de l'année 2020, les Départements labellisés « Terre de Jeux 2024 » étaient au nombre de 90.

Cette dernière vague a également été l'occasion pour l'ADF de signer un partenariat ambitieux avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) qui vise à la réalisation d'un projet d'envergure en faveur du Sport et du Handicap.

L'ADF a été active s'agissant des dé-conventionnements de certains sites de Sport de nature. Grâce à un groupe de travail constitué sur le sujet, elle a déposé un amendement à l'occasion de l'étude de la proposition de loi « Démocratisation du Sport ». Ce dernier n'a pas été retenu mais l'ADF reste vigilante au débat parlementaire pour représenter prochainement le sujet.

Par ailleurs, l'ADF se félicite des orientations actuelles de cette dernière proposition de loi en ce qu'elle permettra d'ouvrir les établissements sportifs scolaires pour des utilisations facilitées en extra-scolaires par les associations sportives du territoire.

Tourisme

Le secteur du tourisme est largement touché par la crise de la Covid-19. Afin de répondre à la situation, le secrétaire d'État au Tourisme a réuni sur une base bimensuelle le Comité Filière Tourisme, dont fait partie l'ADF.

L'ADF a notamment fait remonter les inquiétudes fortes s'agissant du secteur du tourisme de montagne. Un groupe de travail, piloté par le secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, chargé de la Ruralité et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, se constitue en lien avec l'ADF.

FOCUS

Projet Héritage Sport et Handicap

Le 3 décembre 2020, l'ADF et le Comité paralympique et sportif français (CPSF) ont conclu une convention cadre considérant que les deux organisations partagent des préoccupations et des enjeux communs, en particulier à travers la mobilisation des territoires dans la perspective de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans la droite ligne défendue par son Président, Dominique Bussereau, et notre référent ADF aux Jeux olympiques et paralympiques, le Sénateur Bruno Belin, ce projet vise à faire de l'opportunité des Jeux olympiques et paralympiques un travail de fond pour viser « l'héritage » dans les politiques publiques et améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap grâce au Sport.

Pendant un an des groupes de travail seront organisés dans 4 Départements volontaires et mobiliseront les Conseils départementaux (MDPH, directions des sports, autres), les référents régionaux du CPSF et les fédérations sportives.

Ces programmes territorialisés seront ensuite partagés de façon à concevoir, au niveau national, un programme/méthode de bonnes pratiques dont chaque Département pourra s'emparer pour le décliner et l'adapter localement.

Démocratie citoyenne

La crise sanitaire a fortement perturbé les travaux de cette nouvelle commission, notamment s'agissant de l'enquête qu'elle envisageait de mener.

Le 13 novembre 2019, la commission Démocratie citoyenne, s'ouvrait sur ces mots : « Les Départements, garants des solidarités, sont légitimes pour retisser les fils avec les citoyens, à travers des dispositifs de démocratie continue ou coopérative ».

L'objectif de cette commission est de constituer un lieu de ressource des bonnes pratiques, d'échange autour des nombreuses initiatives et concepts, conduits par les Départements et qui devront être adaptés à la réalité des territoires.

La commission s'est réunie le 11 février 2021. Cela a été l'occasion d'officialiser le partenariat de l'ADF avec la grande consultation publique pilotée par la plateforme citoyenne « Make.org » autour de la question « Comment améliorer la vie dans son territoire ? » ainsi que de créer les conditions d'un rapprochement entre les travaux de la commission et ceux du cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne.

Pôle parlementaire 2020-2021 : une année législative au rythme de la crise sanitaire

Le Parlement a vécu une année 2020 et un début 2021, fort logiquement marquée par la pandémie de la Covid-19 et a vu totalement bouleversé son ordre du jour. La pandémie continue d'ailleurs à dicter un grand nombre de ses travaux, permettant aux sénateurs comme aux députés de mieux analyser la crise sanitaire dans toutes ses dimensions. Preuve de l'importance renouvelée de l'échelon départemental en ces temps de crise, l'ADF a été auditionnée 106 fois d'avril 2020 à mars 2021, soit une augmentation de 25% comparativement à la période précédente.

À l'Assemblée nationale

Crise sanitaire, visioconférences et tables rondes

À l'Assemblée nationale comme chez l'ensemble des Français, la visioconférence a fait une entrée fracassante dans les usages pendant la période du premier confinement, conduisant à expliquer la nouvelle flambée des auditions parlementaires sur la période et le raccourcissement parfois à la limite de la décence du délai de convocation des élus départementaux à ces auditions. Le format préféré des députés a été celui de la table ronde, mettant régulièrement autour de la table l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et Régions de France.

Le confinement du printemps 2020 n'a pas ralenti le rythme, puisque qu'entre le 15 mars et le 15 mai l'Assemblée nationale a siégé 104 heures, adoptant 7 lois. L'ordre du jour a été centré sur l'exercice des missions essentielles (contrôle, notamment avec les questions au Gouvernement, et examen des textes d'urgence requis par la crise), l'ensemble des autres activités étant en conséquence ajournées.

L'ADF a répondu présente, d'autant qu'avec la crise liée à la pandémie de Covid-19, la représentation nationale a pris conscience de la résilience des collectivités territoriales et de leur capacité à intervenir rapidement, en proximité.

Les demandes d'intervention à l'ADF, afin de recueillir son analyse autant sur le bilan du premier confinement que sur la stratégie du déconfinement, ont obligé les Présidents de Départements à prendre encore davantage le temps du dialogue avec les Députés :

- 22 avril 2020 : audition de l'ADF, représentée par Frédéric Bierry, Président de la commission Solidarité et Affaires sociales, en commun avec la Présidente de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), et devant le Bureau de la commission des Affaires sociales, sur la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en pleine crise sanitaire Covid-19,
- 23 avril 2020 : participation de l'ADF, représentée par Sibylle Bertail-Fassaert, Vice-Présidente du Département de l'Aube, à une table ronde d'élus locaux, par le Groupe de suivi Sports et Vie associative de la commission des Affaires culturelles en temps de crise sanitaire Covid-19,
- 27 avril 2020 : audition de l'ADF par le groupe de suivi Covid-19 « Handicap et Famille » de la commission des Affaires culturelles,
- 28 avril 2020 : audition de l'ADF par le groupe de suivi Covid-19 « Solidarités » de la commission des Affaires sociales,
- 30 avril 2020 : participation de l'ADF, représentée par Bruno Faure, Président de la commission Éducation, Culture et Sport à une table ronde consacrée au Sport après confinement, en particulier au dispositif 2S2C – Groupe LaREM,
- 4 mai 2020 : audition de l'ADF, représentée par Valérie Simonet, Présidente du Département de la Creuse, par le groupe de suivi Covid-19 « Enseignement scolaire – Les Collèges et le déconfinement » de la commission des Affaires culturelles,
- 5 mai 2020 : audition de l'ADF représentée par son Président, Dominique Bussereau, Jean-René Lecerf, Président, et Jean-Luc Chenut, Vice-président, de la commission Finances locales par Jean-René Cazeneuve, Président de la Délégation aux Collectivités, parlementaire en mission gouvernementale sur l'impact du coronavirus sur les finances des collectivités locales,
- 6 mai 2020 : participation de l'ADF à une table ronde avec Régions de France et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), représentée par le Président du Département de la Côte-d'Or François Sauvadet, par la commission du Développement durable, sur le thème du bilan et perspective du déconfinement en matière de cohésion des territoires.

Les Députés ont ainsi servi, sans doute plus que jamais depuis 2017, de relais des besoins exprimées par les collectivités auprès de l'Exécutif.

Finances départementales

L'une des concrétisations les plus prégnantes de ce renforcement de la prise en compte des collectivités territoriales par les députés a été l'approfondissement des bonnes relations entretenues par l'ADF avec le Président de la Délégation aux Collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, le député du Gers et membre de la commission des finances Jean-René Cazeneuve, depuis interlocuteur très régulier de l'ADF, des Présidents de Département comme des collaborateurs.

Jean-René Cazeneuve s'était en effet vu confier par le Premier ministre une mission gouvernementale relative à « l'Évaluation de l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales », dont le rapport a été publié à la fin du mois de juillet 2020, et a fait l'objet d'actualisations régulièrement. Certains constats partagés entre l'ADF et le Président Cazeneuve ont permis, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2021, la préservation du niveau du système de péréquation horizontale interdépartementale à 1,6 milliard.

L'amendement présenté par le Président Cazeneuve et adopté à l'Assemblée nationale a prévu, à titre exceptionnel en 2021, la création d'un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à pallier les effets de la baisse du volume de la péréquation horizontale assise sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) liée à la pandémie de Covid-19. Afin de permettre aux Départements de bénéficier du niveau de ressources qui aurait été le leur si la péréquation horizontale avait pu atteindre son niveau cible, soit 1,6 milliard d'euros, il a ainsi prévu de leur verser une attribution à travers un prélèvement sur recettes réparti selon les mêmes critères de ressources et de charges que le reversement au titre du fonds DMTO.

Et si, malgré le lobbying intense, les Départements n'ont toujours pas pu obtenir le déplaçonnement des DMTO de 4,5% à 4,7%, pour l'avenir, l'ADF et le Président Cazeneuve espèrent pouvoir concrétiser, avec l'appui de l'Exécutif, une autre proposition née des échanges fructueux pendant cette période : celle de la création d'une clause de sauvegarde pour ceux des Départements dont les finances seraient affectées par un effet ciseaux, résultant d'une baisse importante de DMTO et de Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE) concomitante à une forte augmentation des dépenses de RSA.

Politiques sociales

Enfin, au centre des politiques départementales, et donc objet de demandes récurrentes des députés : les politiques sociales. Exception faite des demandes liées à la pandémie de Covid-19, les sollicitations relatives aux politiques sociales représentent ainsi 60% de la demande.

Sur la période, les préoccupations des députés auront majoritairement porté sur :

- Les ARS : fonctionnement et gouvernance,
- Le revenu minimum : le RSA, le revenu de base ou inconditionnel, le « socle citoyen »,
- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- La création d'une cinquième branche dépendance/autonomie et son financement,
- L'accueil familial,
- La gouvernance de la protection de l'Enfance, sujet qui pourrait trouver une traduction législative d'ici la fin de la législature, avec une proposition de loi préparée par l'Exécutif et la députée, désormais MoDEM, Perrine Goulet.

Au Sénat

Le Sénat a vécu lui aussi une année 2020 nécessairement marquée par la pandémie de la Covid-19. L'ampleur des travaux qu'il a menés sur ces sujets, en lien avec les associations d'élus et les Départements en particulier, en est le reflet.

Autre fait marquant, l'année 2020 a été le rendez-vous des élections sénatoriales avec l'arrivée de six nouveaux Présidents de Départements au Palais du Luxembourg :

- Bruno Belin (Vienne),
- François Bonneau (Charente),

- Denis Bouard (Gard),
- Alain Cadec (Côtes d'Armor),
- Gilbert Favreau (Deux-Sèvres),
- Laurent Somon (Somme).

Le Sénat a donné son accord aux lois spéciales pour faire face à cette pandémie : ce fut le cas pour la loi du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence sanitaire, renouvelé à trois reprises eu égard à la durée de la crise.

Il a ensuite validé les quatre lois de finances rectificatives engageant des crédits de Bercy afin de soutenir les secteurs en difficulté et les collectivités territoriales. À l'occasion de leurs travaux, les sénateurs ont voté l'application de la clause de retour à meilleure fortune pour le remboursement des avances octroyées par le Gouvernement aux Départements les plus fragilisés.

Afin d'assurer son contrôle des mesures prises, le Sénat a demandé à ses commissions permanentes de constituer des missions de suivi et de procéder aux auditions nécessaires.

Les Départements témoins de la crise sur leur territoire

L'ADF a été auditionnée à de multiples reprises pour relayer et analyser auprès des sénateurs l'action des Départements qui ont joué pleinement leur rôle, dès le premier jour, dans le pilotage de cette crise inédite : distribution des masques, mise à disposition des tablettes numériques dans les EHPAD ou auprès des collégiens, soutien à tous les secteurs en difficulté.

- En mai 2020, audition de l'ADF par Sylvie Robert (PS, Ille-et-Vilaine) devant la commission Culture sur les conséquences de la Covid-19 dans le secteur culturel,
- En juillet 2020, participation de l'ADF à la table ronde par la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies présidée par Alain Milon (LR, Aveyron),
- En septembre, audition de l'ADF par Frédérique Puissat, (Isère, LR) sur la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi et à l'expérimentation Zéro chômage dans les territoires,
- En octobre 2020, participation de l'ADF à la table ronde de la commission des Finances sur l'impact de la crise sanitaire sur les Finances locales en présence de Jean-François Husson (LR, Meurthe-et-Moselle), nouveau rapporteur général du budget,
- En novembre 2020, audition de l'ADF devant la commission Aménagement du Territoire sur la mise en œuvre du plan de relance dans les territoires que préside Jean-François Longeot (LR, Doubs),
- En novembre 2020, rencontre de l'ADF avec la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales que préside Françoise Gatel (UDI, Ille-et-Vilaine) pour un tour d'horizon de la mobilisation des Départements durant la crise sanitaire,
- En novembre 2020, rencontre de l'ADF avec l'ensemble des rapporteurs du projet de loi de Finances 2021 afin de les sensibiliser sur l'ensemble des retombées de la crise,
- En mars 2021, audition de l'ADF devant la mission d'information sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français en la présence d'Annie Le Houerou (PS, Côtes d'Armor) et Frédérique Puissat (Isère, LR),

- En mars 2021, contribution écrite de l'ADF au Groupe de travail sur l'Alimentation durable dans le contexte de la crise sanitaire piloté par Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire),
- En mars 2021, contribution écrite de l'ADF à la mission d'information destinée à évaluer les effets des mesures prises ou envisagées en matière de confinement ou de restrictions d'activités pilotée par Bernard Jomier (PS, Paris).

Au-delà de ces rencontres bien souvent organisées en visioconférence, l'ADF a tenu à informer l'ensemble des commissions des plans d'actions mis en place par tous les Départements pour soutenir la reprise de l'activité économique et apporter leur soutien aux acteurs parmi les plus fragilisés par cette crise d'une ampleur jamais vue.

Fait inédit, elle aura eu pour conséquence le report des élections départementales et régionales. Auditionné par Phillipe Bas (LR, Manche), Dominique Bussereau s'est accordé avec la commission des Lois pour accepter ce report en juin à la condition de ne pas aller plus loin dans le calendrier. L'occasion a été donnée pour l'ADF de demander le report du vote des budgets primitifs et des comptes administratifs en juillet 2021, demande validée par la Commission mixte paritaire.

Les préparatifs du nouvel acte de Décentralisation

Les Conseils départementaux ont donc été en première ligne. Si bien qu'à l'heure du bilan, les Présidents ont souhaité influencer sur la future loi « 4D » : leur rôle et leurs compétences dans l'organisation territoriale française mériteraient selon eux d'être accru.

Le besoin d'une plus grande décentralisation se fait jour notamment dans le secteur du médico-social : les Départements souhaitant désormais participer à la gouvernance des ARS. Ils ont également proposé de se voir décentraliser la gestion des intendants des collèges et la médecine scolaire ; mesures qu'ils revendiquent depuis plusieurs années.

Telles ont été leurs propositions en juin dernier devant la mission d'information sur la place et le rôle des Départements dans les Régions fusionnées, aujourd'hui et demain, présidée par Arnaud Bazin (LR, Val-d'Oise) et Cécile Cukierman (CRCE, Loire).

Ces propositions ont ensuite été présentées en octobre en commission des Lois auprès de Françoise Gatel (UDI, Ille-et-Vilaine) et Mathieu Darnaud (LR, Ariège) rapporteurs de la proposition de loi constitutionnelle et de la proposition de loi organique pour le plein exercice des libertés locales, puis à l'occasion de l'examen du projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du 4^e alinéa de l'article 72 de la Constitution.

Les enjeux environnementaux

Cette crise s'inscrit dans un contexte environnemental dégradé, obligeant à répondre aux nouveaux enjeux. L'ADF a ainsi participé aux travaux de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sur la pollution plastique diligentés par la sénatrice Angèle Prévaille (PS-Lot) et le député Philippe Bolo (MODEM, Maine-et-Loire). Une enquête a ainsi été lancée auprès de tous les Départements sur les déchets plastiques abandonnés le long des routes départementales.

L'ADF a également apporté son analyse à Laurent Lafon (LR, Val-de-Marne), Président de la commission d'enquête sur les Pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières.

Enfin, l'ADF a participé aux travaux de la mission d'information sur le transport des marchandises face aux enjeux environnementaux conduite par Nicole Bonnefoy (PS, Charente) et Rémy Pointereau (LR, Cher).

Communication

En raison de la pandémie mondiale, l'année 2020-2021 a été marquée par des actions de mise en avant des initiatives des Départements pour faire face à la crise sanitaire (commande et distribution de masques, tests PCR et sérologiques, vaccination, etc.) et par la continuité de projets engagés l'année précédente, « Vélo & Fromages » qui a rencontré un formidable succès auprès des Départements et le 230^e anniversaire des Départements de France. Dans la suite de l'année passée, une forte croissance de nos abonnés sur les réseaux sociaux a été constatée. Quant aux publications, comme la Newsletter et le Flash Hebdo, elles poursuivent de façon satisfaisante le développement de leur audience.

Les outils digitaux de l'ADF

- Site internet www.departements.fr

Depuis le lancement de la Newsletter des Départements en novembre 2017, le site internet de l'ADF enregistre un rythme de publication de 4 à 5 articles par quinzaine. Il propose des contenus variés valorisant les Départements et relayant l'activité de l'ADF (initiatives des Départements, événements, colloques, Ateliers des Départements, communiqués de presse, etc.).

L'interaction créée entre le site internet, la Newsletter et le compte Twitter a permis d'augmenter le nombre de visites. La multiplication de liens entre les pages (renvoi d'un article vers un autre) permet d'augmenter le nombre de pages vues à chaque session et de fidéliser les internautes sur une thématique pour laquelle ils marquent un intérêt.

- Site Extranet et Flash Hebdo

Depuis l'actualisation du site extranet en avril 2017, 180 Flash Hebdo ont été mis en ligne, plus de 1 300 articles relatifs aux compétences départementales ont été publiés et de nombreux outils ont été mis à la disposition des collaborateurs des Départements (documentation relative au Tour de France, identité visuelle « Vélo & fromages », Ateliers des Départements, etc.).

Réservé aux agents des Départements via des codes d'accès, le site extranet permet, entre autres, d'avoir accès aux Flash Hebdo, outil d'information très prisé qui fournit une analyse sur tout sujet lié aux compétences départementales et aux grands dossiers de l'ADF.

Le Flash Hebdo est adressé chaque semaine aux Présidents de Départements, aux 1^{ers} Vice-Présidents, aux Directeurs de cabinets, aux Directeurs généraux des services, aux Directeurs de la communication, aux partenaires de l'ADF ainsi qu'à tous les Conseillers départementaux. Il est également relayé par plusieurs Départements en interne, via leur intranet.

Le site extranet propose également un accès à toutes les publications de l'ADF, aux dossiers et comptes-rendus des commissions thématiques, aux enquêtes, mais aussi à des outils pratiques tels que des chartes graphiques, kits de communication, trombinoscope des Présidents de Départements ou tout élément téléchargeable dans le cadre d'évènements organisés par l'ADF.

La diversité et la pertinence des contenus ont permis une augmentation significative du nombre d'abonnés au site extranet et au Flash Hebdo portant ainsi à près de 8 000 le nombre de lecteurs et visiteurs à la fin mars 2021.

- **Compte Instagram le_tour_des_departements**

Créé en 2015 spécifiquement pour le Tour de France, le compte Instagram « le_tour_des_departements » aborde les coulisses de la Grande Boucle à travers le regard de l'équipe ADF. Ce réseau social permet de toucher une cible plus jeune et plus internationale. Afin de dynamiser sa page et de capter de nouveaux abonnés, l'ADF réalise depuis trois saisons des *stories* (publication de photos et de vidéos en direct de la route du Tour, accessibles pendant 24 heures) et organise un jeu concours quotidien à l'occasion des étapes pour faire gagner des lots (photo à commenter de la mini-mascotte Super D mise en situation devant un patrimoine ou un lieu remarquable du Département traversé par l'étape du jour).

Grâce au ton décalé employé pour les stories et aux jeux concours (21 au total), le compte accueille un nombre croissant d'abonnés (+20% en 2020).

Un projet d'alimentation de la page sur l'année entière permettra de davantage fidéliser les abonnés (dénéigement des cols, reconnaissance des étapes, création de d'objets promotionnels, affiches, stickage des véhicules, ...). Des « posts » sont déjà réalisés à l'occasion d'évènements nationaux en lien avec les Départements traversés par le Tour et pour le « Jeudi Archives spécial Grande Boucle », mobilisant les archives départementales.

- **Newsletter : l'e-lettre des Départements**

L'ADF a lancé sa première Newsletter (lettre électronique) « la Lettre des Départements » le 31 octobre 2017. Depuis cette date, une lettre est envoyée chaque quinzaine à près de 7 000 abonnés qualifiés. Le profil de ces abonnés est à 80% les élus ou agents des Départements, 10% issus d'autres institutions, 8% de journalistes et 2% les partenaires de l'ADF.

Le contenu de chaque lettre est ciblé au regard de l'actualité politique, des événements propres à l'ADF et des initiatives des Départements. En moyenne, un numéro comprend 4 à 5 articles. La lettre enregistre de bons taux d'ouverture, se maintenant aux alentours de 26%.

Son objectif est de :

- Fidéliser les abonnés,

- Améliorer les statistiques en termes d'ouverture de la lettre et de taux de clics afin d'offrir une meilleure visibilité des actions départementales,
- Réaliser une analyse fine des thématiques générant un taux de lecture plus élevé tout en diversifiant les sujets abordés,
- Qualifier la base de données des abonnés.

Les projets transversaux de l'ADF

▪ Tour de France

L'ADF a renouvelé le 28 février 2019 le partenariat technique et institutionnel la liant à Amaury Sport Organisation, organisateur du Tour de France cycliste, pour trois éditions. Ainsi, depuis quinze ans, l'ADF assure la coordination des interventions des Départements afin d'offrir aux coureurs et aux suiveurs les meilleures conditions de route tout au long du parcours.

L'ADF s'est particulièrement attachée ces dernières années à développer la valorisation des Départements autour des relations presse (interventions quotidiennes sur les ondes de Radio France Bleu, RMC Sport, reportage vidéo sur LeParisien.fr, articles dans la Gazette des Communes et Localtis, etc.).

Depuis 2018, le patrimoine culinaire et le savoir-faire des Départements ont également été mis à l'honneur à travers leurs spécialités fromagères. Chaque jour un artisan ou un producteur crémier-fromager local de qualité est distingué au pavillon de l'ADF sur le Village départ. Cette opération intitulée « Au Tour des Fromages », conduite en partenariat avec Radio France Bleu et le CNIEL (interprofession des produits laitiers) n'a cependant pas pu être renouvelée à l'occasion de la Grande Boucle 2020, en raison de la crise sanitaire.

Il faut noter que l'ADF attache une grande importance à ce que les objets promotionnels proposés sur le Tour soient fabriqués à 100% dans les Départements français.

« Vélo & Fromages, la France sur un plateau »

Dans le prolongement de l'opération « Au Tour des Fromages », l'ADF et ses partenaires, le CNIEL, Tourisme & Territoires et Vélo & Territoires, ont développé un nouveau concept d'itinéraires cyclables à la découverte des spécialités fromagères dans les Départements : « Vélo & Fromages, la France sur un plateau ». Ainsi, des visites de fermes, de caves d'affinage, des rencontres avec des crémiers-fromagers sur les marchés locaux sont proposées le long d'itinéraires cyclables sécurisés et balisés.

Ce projet vise à valoriser les compétences, le patrimoine et les savoir-faire des Départements en s'appuyant sur les tendances du tourisme doux et du « Consommer local ».

En avril 2019, l'ADF a lancé un vaste appel à projets auprès des Départements et de leurs Comités départementaux du tourisme et Agences d'attractivité pour les inviter à concevoir et proposer des parcours Vélo & Fromages sur leur territoire. L'opération a rencontré un large succès avec 31 Départements répondant dès 2019, 14 en 2020, et 5 nouveaux en 2021, représentant un total de 124 itinéraires labellisés et plus de 1 400 sites fromagers à visiter.

L'ADF et ses partenaires s'appuient sur les réseaux sociaux et les grands événements existants (Salon International de l'Agriculture 2020, Tour de France, etc.) pour communiquer sur l'opération et mobiliser collectivement les acteurs des univers du tourisme, du sport et de la gastronomie autour de ce concept fédérateur et positif. Près de deux ans seulement après leur création, les réseaux sociaux dédiés enregistrent d'excellents taux de fréquentation (cf. Réseaux sociaux) :

- Facebook Vélo & Fromages : 1 762 abonnés (+961 en un an) autour de publications d'albums photos par itinéraire, relai d'événements (Salon du Fromage, SIA, ...), de podcasts, de vidéos ou d'articles, jeux concours,
- Instagram Vélo & Fromages : 1 623 abonnés (+1 028 en un an) sur a minima trois publications hebdomadaires et des stories autour d'événements ou de jeux organisés par l'ADF.

Fort de ce concept, alliant loisirs sportifs et plaisir gourmand, et soucieux de le faire connaître au plus grand nombre, l'ADF s'est associée avec les éditeurs du « Petit Futé » pour regrouper l'ensemble de ces itinéraires et le patrimoine fromager en un guide pratique disponible depuis juillet 2020 en librairies, sur internet mais également auprès des partenaires du réseau « Vélo & Fromages ». L'édition 2021, renforcée de 38 itinéraires, devrait paraître au début du mois de mai.

Les Réseaux sociaux

▪ Twitter

Le compte twitter @ADepartementsF compte, à fin mars 2021, 14 000 abonnés affichant une progression de 18% en un an. Il diffuse les informations des réunions hebdomadaires et les actions menées par l'ADF et relaie les initiatives départementales. À l'occasion des grands événements qu'elle organise (colloques, vœux, ...) ou auxquels elle participe (Tour de France, Vélo & Fromages, conférences de presse, ...), l'ADF réalise des live-tweets suivis et relayés par ses « twittos ».

Tout au long de l'année, la ligne directrice de l'ADF a été de mettre à l'honneur les personnels des Départements, à pied d'œuvre faisant face à la crise sanitaire de la Covid-19, relayant systématiquement les messages des Présidents et Conseils départementaux aux agents mobilisés dans cette lutte. Elle a également relayé les messages gouvernementaux à l'ensemble des citoyens ainsi que les initiatives départementales pour faire face à la pandémie (commandes de masques, tests, points de situation, logistiques de vaccination). Durant l'été 2020, l'ADF a repris l'intégralité des opérations touristiques et campagnes d'attractivité mises en place par les Départements pour les aider à relancer l'économie locale.

▪ Facebook

Le compte Facebook de l'ADF

Tout comme Twitter, mais de manière plus large, ce réseau permet, dans le contexte si particulier de la crise sanitaire que nous connaissons, de relayer ce que font les Départements en matière de lutte contre la Covid-19. Les abonnés ont montré un fort intérêt pour ces partages d'informations, interagissant davantage avec notre page, enregistrant une croissance en nombre de 22%.

D'autres thématiques, plus ludiques ou éducatives, ont fait l'objet d'un relais systématique comme les #230ansDesDépartements.

Le compte Facebook « Vélo & Fromages »

Un compte Facebook dédié à « [Vélo & Fromages](#) » a été créé dès son lancement en juillet 2019. Ce compte permet la publication régulière d'albums photos sur les itinéraires labellisés, d'événements (DepTour, Salon du Fromage, SIA, Itinéraires des Départements, ...), de podcasts, de vidéos ou encore d'articles consacrés au guide « Vélo & Fromages ».

On constate, près de 18 mois après sa création, une forte fidélisation des abonnés, qui interagissent de plus en plus et montrent un intérêt croissant pour ce concept (commentaires des publications, questions, partage des posts, messages privés, ...).

- Compte Instagram @veloetfromages

À l'instar de ce qui a été fait sur Facebook, un compte Instagram [@veloetfromages](#) a été créé fin juin 2019. 50 Départements étant à ce jour labellisés, ce compte est désormais alimenté de façon régulière. Afin d'augmenter les interactions avec nos abonnés et de fidéliser ces derniers, des opérations ont été menées pour valoriser les Départements et leur patrimoine gastronomique, via les produits et les métiers, et pour participer au redémarrage de l'activité touristique (ex : « Portraits de Fromagers »).

L'objectif est de faire progresser le nombre d'abonnés, de les fidéliser et de faire découvrir au plus grand nombre, tout au long de l'année, les itinéraires « Vélo & Fromages » en lien avec les Départements labellisés, leurs Agences de Développement touristique, Comités départementaux du Tourisme et les influenceurs.

- LinkedIn

L'ADF a ouvert en avril 2017 un compte LinkedIn, réseau social professionnel orienté vers la mise en valeur et les échanges professionnels de ses membres. L'outil permet d'augmenter sa visibilité dans les sphères professionnelles et de créer des passerelles avec leurs outils digitaux.

Le rythme de publications s'est régularisé, 2 à 3 par semaine, voire plus en fonction de l'actualité. Y sont essentiellement publiés les communiqués de presse de l'ADF, les « posts » institutionnels, ainsi que les offres d'emploi transmises par les Départements. Le nombre d'abonnés a triplé par rapport à l'année précédente.

- Les 230 ans des Départements

En 2020, les Départements ont fêté leurs 230 ans. Cet anniversaire a été l'occasion au long de l'année de faire connaître la collectivité départementale, son histoire, ses compétences et ses actions.

L'ADF a proposé aux Départements une animation des réseaux sociaux, via l'utilisation d'un Hashtag dédié : #230ansdesDépartements et a relayé les initiatives et actions conduites par les Départements,

notamment : la réalisation d'infographies à destination du grand public et des plus jeunes, d'une animation (Gif ou autre) sur l'évolution des contours géographiques des Départements. Elle s'est également posée en relais des actions menées par les Départements à l'occasion de cette commémoration (expositions, magazines dédiés, brochures, #JeudiArchives).

La « Veille » Presse

La Direction de la Communication a véhiculé une forte activité presse sur la période avec de nombreuses demandes de la presse nationale, spécialisée et professionnelle principalement sur les sujets faisant la Une de l'actualité : les mesures des Départements pour faire face à la Covid-19, la Protection de l'enfance, le projet de loi dit « 4D ».

L'interaction départementale

La Communication reste toujours aussi attentive au développement des relations avec les Directions de la Communication des Départements visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de réunions, le plus souvent trimestrielles, et d'échanges informels tout au long de l'année.

LE CERCLE DES ÉLUS

L'ADF, visant à renforcer la voix des Conseillers départementaux, a constitué un espace privilégié exclusivement réservé aux élus, et anciens élus, de terrain : le CERCLE DES ÉLUS. Cet espace crée un lien de solidarité et d'amitié entre eux et permet d'élargir leurs réseaux, de partager leur expérience.

En développant sa base de données et ses sources d'informations, LE CERCLE DES ÉLUS a vu une forte augmentation des consultations de son site par les Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux.

Désireux d'accompagner les élus dans leur mission de proximité, il s'impose comme un outil de communication et de partage avec un grand nombre d'administrés via les réseaux sociaux.

Le CERCLE DES ÉLUS est également sollicité par les institutions en tant que vecteur de transmission ou de collaboration afin de mener différentes actions auprès des Conseillers départementaux. Depuis janvier 2021, il propose une nouvelle parution mensuelle intitulée la « Boîte à Idées ». Ce rendez-vous permet de faire découvrir aux élus les belles initiatives mises en place dans les Conseils départementaux.

Secrétariat général

Au sein de l'ADF, le Secrétariat général regroupe les fonctions suivantes :

- Finances,
- Ressources humaines,

- Juridique associatif,
- Animation interne et coordination évènementielle,
- Secrétariat,
- Moyens généraux (informatique, maintenance et intendance des bâtiments et équipements).

Outre ces missions, et en soutien de la Direction générale, le Secrétariat général est en charge des partenariats institutionnels ou financiers avec le secteur public, associatif ou privé. Il assure la mise en contact entre partenaire et conseiller thématique sur les actions communes définies contractuellement. Il veille à la mise en œuvre des obligations et à la reconduction annuelle des partenariats.

Le Secrétariat général comprend onze collaborateurs répartis entre des fonctions expertes (comptabilité et ressources humaines, juridique, coordination/animation) et des fonctions d'organisation (assistance, moyens généraux, informatique et réseaux, accueil).

Finances, comptabilité et gestion ressources humaines

Comptabilité et gestion des ressources humaines sont assurées par une collaboratrice appuyée en externe par un cabinet d'expertise comptable. Elle gère le suivi mensuel des opérations, les obligations déclaratives et l'arrêté annuel des états financiers. Sur une base budgétaire d'environ 6 millions d'euros, les volumes traités représentent plus de 2 000 factures fournisseurs, les appels à cotisation auprès des 102 membres, la facturation et le suivi des ressources de l'association auprès d'une trentaine de partenaires financiers, la gestion administrative et l'accompagnement social de 36 salariés permanents auxquels s'ajoutent les stagiaires en études supérieures.

Juridique associatif

Les déclarations juridiques, les obligations réglementaires annuelles, le suivi juridique contractuel sont du ressort du Secrétariat général avec le soutien en interne de la Conseillère études, méthodes et affaires juridiques.

Animation interne et coordination évènementielle

La coordination de projets communs pluridisciplinaires, ceux faisant appel à des partenaires ou prestataires externes, l'animation des services et l'accompagnement à la formation professionnelle des salariés sont assurés par une Conseillère rattachée au Secrétariat général.

Ces missions de coordination sont essentielles dans la préparation et la réalisation des grands évènements annuels de l'association tels que le Congrès annuel des Départements et l'opération Tour de France, évènement unique de communication et de démonstration des compétences et savoir-faire départementaux.

- À l'occasion du Congrès annuel des Départements, reporté puis annulé cette année, et en relation étroite avec le Conseil départemental d'accueil la Conseillère animation-

coordination veille à l'organisation opérationnelle de la manifestation, au suivi budgétaire, et aux échanges avec les prestataires et les partenaires,

- L'ADF, par une convention triennale renouvelée début 2019 avec Amaury Sport Organisation, endosse chaque année le rôle de coordinateur des diverses actions entreprises par les Départements en termes d'entretien, de sécurisation et de signalisation des routes départementales qui composent l'essentiel du tracé du Tour de France. Une équipe technique de onze agents détachés des Directions départementales des routes intervient sur chacune des étapes, précédant la caravane et les coureurs, pour garantir la préparation et la sécurisation du parcours. Cette équipe est renforcée par un prestataire extérieur et la présence de deux salariés de l'ADF assurant la communication et la valorisation des Départements dans les territoires traversés.

Le printemps est traditionnellement une période propice à l'organisation de colloques ou de rendez-vous citoyens. Les conditions sanitaires liées à la Covid-19 ont, pour cette année, imposé une pause dans l'organisation de telles manifestations.

Assistance et secrétariat

Cinq assistantes, chacune en appui de deux à quatre conseillers thématiques, sont en charge de la préparation et de l'organisation des commissions permanentes de l'ADF. Elles assument l'ensemble des fonctions d'assistance et de secrétariat et sont aussi en responsabilité de dossiers spécifiques ou administratifs.

Moyens généraux, informatique et accueil

Outre les fonctions classiques concernant l'entretien, la maintenance des équipements et la sécurité des personnes et des bâtiments, deux collaborateurs assurent en continuité la préparation logistique (matériel technique audio-vidéo, agencement des salles, documentation) et l'accueil à l'occasion de plus de deux cents réunions, commissions ou manifestations par an recevant le plus souvent des participants extérieurs (pour partie en visio-conférence en 2020-2021 au regard de la crise sanitaire).

Avec l'appui de prestataires externes spécialisés, la fonction de coordinateur informatique (plus de 40 postes de travail) et réseaux (internet, extranet, plateformes collaboratives, visio ou audioconférences) occupe une place essentielle dans le développement et la diffusion de l'activité de l'association.

L'annonce du confinement des Français pour faire face à la pandémie de coronavirus a accéléré la mise en place de stations de travail mobiles permettant aux salariés la tenue de leur poste en télétravail. Cette migration générale vers des équipements mobiles, entamée dès l'été 2019, s'est vue accélérée du fait des grèves organisées en réaction à la réforme des retraites. L'ADF s'est trouvée, par l'action synchronisée de son prestataire externe et de son Coordinateur informatique, en capacité d'équiper l'ensemble de ses salariés des moyens pour télétravailler (ordinateurs portables, réseau virtuel, stockage). Cette migration vers des outils autonomes permettant le travail collaboratif à distance a profondément changé les habitudes de travail et a permis de faire face sans temps mort, à la crise.

Bien que l'ADF bénéficiait déjà de plateformes d'audio et de visioconférence, leur usage s'est considérablement développé assurant la retransmission de nombreuses réunions en participation mixte en présence ou à distance. Elles sont le plus souvent utilisées en présence de correspondants externes (représentants du pouvoir exécutif, partenaires, prestataires) mais aussi pour la tenue des commissions ou des instances de gouvernance de l'association : groupes politiques, Commission exécutive et Bureau. Les deux assemblées générales tenues en 2020 ont été accessibles à l'ensemble des membres de l'ADF par visioconférence.

La plateforme de visioconférence employée, partie intégrante de notre contrat de téléphonie, utilise une technologie très sécurisée offrant un cryptage des données sur toute la chaîne de transmission.

Partenariats institutionnels et financiers

L'année 2020, malgré le confinement et la raréfaction des manifestations extérieures a enregistré une consolidation de nos partenariats avec les entreprises du secteur économique et privé. La politique partenariale entreprise depuis le début de la mandature a été réaffirmée : élargissement du travail collaboratif avec les conseillers thématiques, tribunes d'information en commission et en réunions de Directeurs départementaux ou Directeurs généraux des services, diffusion du label "ADF partenaire" et alimentation en nette progression de la rubrique du même nom dans le « Flash Hebdo ».

Au-delà du rôle de passerelle entre secteur public et secteur économique assuré par les partenariats, cette politique dote notre association d'une relative autonomie financière en complément de la contribution assurée par les Départements.

Cette action, dans la poursuite du développement de partenariats à caractère financier, s'accompagne de la conclusion de nouveaux partenariats institutionnels et du soutien matériel ou budgétaire de l'ADF à des manifestations culturelles.

Malgré les conditions particulières liées à la crise sanitaire, cette politique se poursuit en 2021 dans la recherche d'une mise en valeur des missions et de l'action départementale.





SITE DE L'ADF
www.departements.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris
Tél. 01 45 49 60 20



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE